



SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :

Débat général (suite)

Discours de M. Mwale (Zambie)	533
Discours de M. Rajaratnam (Singapour)	538
Discours de M. Gedle-Giorgis (Ethiopie)	542
Discours de M. Dayan (Israël)	548
Discours de M. Adamou (Niger)	552
Discours de M. Bakr (Soudan)	557

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. MWALE (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] :
Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La délégation de la Zambie se félicite vivement de votre élection pour deux raisons importantes. Premièrement, vous êtes une personnalité très connue et très respectée à l'Organisation des Nations Unies. Lorsque vous avez occupé le poste de représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies, vous vous êtes fait remarquer par vos qualités de diplomate dévoué et hautement compétent et dont l'attachement et la foi aux principes et aux buts de l'Organisation des Nations Unies étaient indéfectibles. Deuxièmement, vous représentez une grande nation et un grand peuple qui ont apporté, sous la direction avisée du président Tito, une contribution sans précédent à la paix et à la sécurité mondiales. Nous reconnaissons, en particulier, la contribution faite par la Yougoslavie à la naissance et à la croissance du mouvement non aligné qui, aujourd'hui, représente une force dominante dans les relations internationales. En outre, Monsieur le Président, nous savons quelles relations chaleureuses existent entre nos deux pays et nos deux peuples. Ma délégation est convaincue que vos éminentes qualités, ajoutées au prestige de votre pays, de même que le poste élevé de ministre adjoint des affaires étrangères que vous occupez, constitueront une contribution précieuse au succès de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale.

2. C'est également pour moi le moment de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, de Sri Lanka, qui a présidé les travaux de la trente et unième session de l'Assemblée générale avec la plus grande distinction. Votre présidence et sa sienne montrent à quel point les pays non alignés oeuvrent en faveur de la

réalisation des objectifs de la justice, de la paix et du développement.

3. La délégation zambienne se félicite vivement de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République socialiste du Viet Nam et de la République de Djibouti. Nous affirmons depuis longtemps que le Viet Nam était qualifié pour devenir Membre de l'ONU et, avec les autres pays non alignés, nous avons défendu son droit d'appartenir à notre organisation mondiale.

4. L'indépendance de Djibouti, pays africain frère et membre de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], situé dans une partie névralgique de l'Afrique, a une importance toute particulière. La victoire de son peuple, qui a lutté sans relâche pour l'indépendance du pays et pour la préservation de son intégrité territoriale, ne peut manquer d'inspirer ses frères et soeurs d'Afrique australe qui doivent encore se débarrasser des chaînes de la domination et de l'exploitation racistes et fascistes de la minorité blanche. Il est impérieux que nous nous consacrons à la libération des territoires qui sont encore sous le joug colonial minoritaire raciste blanc afin qu'avec leur indépendance nous puissions nous rapprocher un peu plus de l'objectif d'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

5. Une fois de plus, on nous demande d'évaluer la situation internationale contemporaine. On souhaite naturellement que le bilan montre que nous nous sommes rapprochés des objectifs que nous nous sommes tous engagés à favoriser en vertu de la Charte des Nations Unies. Mais, hélas, la situation internationale ne s'est pas beaucoup améliorée depuis l'année dernière. Dans de nombreux cas, elle s'est même aggravée; dans d'autres, un faux sentiment d'espoir a peut-être été créé, qui pourrait céder la place au désespoir, à l'amertume et même à une guerre généralisée. La situation économique internationale demeure encore une source de grave préoccupation : la course aux armements se poursuit sans relâche; les questions de l'Afrique australe, du Moyen-Orient, de Chypre et de Corée exigent encore une solution; et de nouveaux foyers de conflit apparaissent à l'horizon.

6. Je voudrais tout d'abord examiner les graves problèmes du développement et de la coopération économique internationale.

7. L'incertitude croissante de la situation économique mondiale actuelle est une source de grave préoccupation pour ma délégation. Malgré quelques signes encourageants, l'an dernier, dans le domaine économique, le tableau d'ensemble reste fort sombre; et, à moins que des mesures énergiques ne soient prises, les prévisions pour le reste de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développe-

ment sont également décourageantes. Dans l'intervalle, l'inflation, le chômage, les déficits du commerce extérieur et la réapparition de certaines tendances protectionnistes dominent la scène économique actuelle.

8. Les peuples des pays en développement continuent de souffrir des conséquences désastreuses d'un système conçu essentiellement pour appuyer et encourager le progrès social et économique du monde industrialisé. Ils continuent d'être virtuellement impuissants pour influencer sur le système international existant et ses effets, y compris les décisions touchant leur bien-être et leur destin.

9. Le résultat logique des privations et négligences du passé, y compris le non-respect des engagements pris au cours des deux Décennies pour le développement, est le fossé toujours croissant entre les pays riches et les pays pauvres. La réalité de la pauvreté et de l'inégalité découlant du système international existant est bien connue de nous tous. De l'avis de ma délégation, c'est un outrage à la conscience morale de l'humanité — d'autant plus que le monde dispose des moyens, des techniques et des ressources nécessaires pour y remédier, mais dont une part de plus en plus substantielle est consacrée aux armements et autres armes de destruction massive.

10. Les décisions adoptées par l'Assemblée à ses sixième et septième sessions extraordinaires historiques, ainsi que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats adoptée à la vingt-neuvième session ordinaire [*résolution 3281 (XXIX)*], ont joué un rôle pour faire reconnaître que l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité exige des changements fondamentaux dans le *statu quo* économique international. Du moins semble-t-on mieux comprendre maintenant qu'un nouvel ordre économique international, dans lequel tous devraient avoir le droit inaliénable de vivre dans la dignité et le bien-être, ne pourra naître de changements superficiels dans la structure économique existante. De même, on n'a plus foi dans les ordonnances traditionnelles d'aide et d'assistance en tant que moyen de guérir de la pauvreté et de l'inégalité insidieuses.

11. Malgré cette prise de conscience croissante de l'interdépendance, il est décourageant de constater que les réactions à la nécessité impérieuse d'un nouvel ordre économique ont, jusqu'à présent, été extrêmement lentes et limitées dans leur portée. L'aboutissement de la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris, les progrès péniblement lents des négociations multilatérales sur le commerce et l'évaluation des négociations de la CNUCED ont tous été décevants.

12. Il est incontestable que, dans l'atmosphère d'incertitude économique actuelle, l'absence continue de résultats concrets et significatifs dans certains délais spécifiques aurait de graves répercussions sur les efforts actuels en vue de réaliser une véritable coopération économique internationale sur la base du consensus dégagé à la septième session extraordinaire. Dans le cadre de ce consensus, de nombreux problèmes urgents qui concernent de près les pays en développement restent en suspens, y compris le commerce des produits de base, la dette extérieure, la réforme monétaire internationale, la balance des paiements, le transfert des ressources réelles et l'accès aux capitaux et aux marchés des pays développés. Par conséquent, il est

indispensable qu'au cours de la présente session nous nous efforcions d'imprimer un nouvel élan politique afin de faciliter les négociations actuelles et futures sur ces problèmes dans les organes appropriés du système des Nations Unies. Il est de notre intérêt à tous de protéger jalousement ce consensus si difficilement atteint et qui court le risque de disparaître.

13. Tout examen des priorités parmi les besoins urgents ne peut manquer de mettre particulièrement en relief les problèmes de la dette et des produits de base. A cet égard, ma délégation voudrait demander instamment l'application intégrale et rapide du Programme intégré pour les produits de base adopté dans la résolution 93 (IV), à la quatrième session de la CNUCED¹. Nous demandons également instamment aux pays développés de faire preuve de volonté politique au cours des prochaines négociations afin de permettre la rapide création du fonds commun en tant qu'élément central du Programme intégré pour les produits de base.

14. Les problèmes critiques de la dette auxquels doivent faire face les nations en développement méritent un réexamen sérieux et favorable de la part des pays développés, afin de faciliter la mise au point de solutions efficaces et constructives au cours de la prochaine session ministérielle du Conseil du commerce et du développement. En l'absence de prix justes et rémunérateurs, et étant donné l'abaissement du pouvoir d'achat de leurs exportations de produits de base, dont ils sont tributaires, les pays en développement sont obligés d'emprunter ce que, en fait, ils devraient pouvoir gagner. A cet égard, le crédit international n'assume pas le rôle de développement qui lui incombe. Il n'est pas inconcevable que, dans certains cas, les pays en développement doivent contracter des dettes afin de financer des dettes.

15. Dans le domaine de la coopération industrielle, les pays développés peuvent aider efficacement les pays en développement à s'industrialiser en leur fournissant un plus grand accès aux marchés pour le genre de marchandises où ils ont un avantage. Le rôle de l'industrialisation, comme celui de l'agriculture, est de plus en plus crucial pour répondre aux besoins fondamentaux et à la réduction des disparités de revenus dans le cadre des pays en développement.

16. Ma délégation demande aux pays industrialisés de veiller à traiter les négociations multilatérales sur le commerce comme une question pressante.

17. La responsabilité de la survie d'une grande partie de l'humanité est une obligation mondiale et doit reposer également sur chacun, qu'il ait ou non sa part de culpabilité dans l'exploitation, la pauvreté et la misère des pays en développement.

18. Je réaffirme toutefois que la Zambie est convaincue que tout progrès dans la voie d'un nouvel ordre économique international dépendra largement des engagements et de la bonne volonté politiques des pays développés.

¹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A.

19. Sans aucun doute, les pays en développement reconnaissent que c'est à eux qu'incombe au premier chef le développement continu de leurs propres sociétés. Ils admettent qu'ils doivent d'abord compter sur eux-mêmes, aussi bien individuellement que collectivement, et que c'est là une caractéristique essentielle du développement.

20. La Zambie attache une grande importance à la question cruciale de la coopération économique entre pays en développement. Elle croit fermement que la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui doit se tenir l'année prochaine, aura une portée particulière dans le contexte global du nouvel ordre économique international, compte tenu des programmes d'action adoptés par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en août 1976, et la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement, tenue à Mexico en septembre 1976.

21. Dans le domaine du développement et de la coopération économique, la communauté internationale est à un tournant. La recherche de solutions viables et efficaces à tous les problèmes urgents qui font l'objet de délibérations et de négociations sera grandement facilitée si l'on comprend bien que les intérêts sont interdépendants et réciproques dans beaucoup de domaines, y compris ceux des biens de consommation, des produits manufacturés, des dettes et de l'industrialisation.

22. La Zambie est convaincue qu'il faut à tout prix que la communauté internationale, en particulier les pays développés, apprennent à leurs populations à mieux prendre conscience de l'interdépendance et de la réciprocité des intérêts. Une opinion publique mieux informée sera, à son tour, mieux à même de reconnaître les avantages qu'aurait un développement accéléré du tiers monde aussi bien pour les pays riches que pour la paix et la sécurité mondiales.

23. A n'en pas douter, il est d'autres domaines importants, y compris celui du droit de la mer, où nous devons reconnaître les principes de l'interdépendance et de la réciprocité des intérêts et les respecter strictement comme étant une base viable pour un dialogue et des négociations internationales véritables. En conséquence, la communauté internationale doit admettre qu'il faut d'urgence établir un ordre juridique juste, équitable et durable pour régir les mers, un ordre qui tienne dûment compte des droits et intérêts légitimes de toutes les nations.

24. Mon gouvernement est convaincu que si l'on fait place, dans ce domaine comme dans celui de l'économie et dans les autres, aux principes de la justice et de l'équité, on contribuera grandement à la paix et à la sécurité internationales.

25. Depuis des lustres, la situation au Moyen-Orient défie toute solution et reste une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. La cause en est, de toute évidence, l'intransigeance d'Israël, qui continue de bafouer les résolutions dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies exige qu'il se retire des territoires arabes occupés et reconnaisse le droit légitime du peuple palestinien à une patrie. Israël fait échouer les efforts tentés pour convoquer de nouveau à Genève la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient en

s'obstinant dans son refus de permettre à l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], représentant légitime du peuple palestinien, d'y participer.

26. Mon gouvernement est convaincu qu'il ne saurait y avoir de règlement durable du problème du Moyen-Orient tant qu'on aura l'inconscience de dénier leurs droits légitimes aux Palestiniens, représentés par l'OLP. Le peuple palestinien n'a que trop souffert et doit avoir une patrie. Il est tout aussi important qu'Israël se retire de tous les territoires arabes occupés. L'acquisition de territoires étrangers par la force est absolument inadmissible. En outre, pour compliquer encore le problème, les Israéliens ont délibérément décidé de légaliser les colonies juives de peuplement dans les territoires arabes occupés. Mon gouvernement condamne vigoureusement cette action et demande instamment à Israël de renoncer à cette politique aussi illégale que dangereuse.

27. La menace à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au statut de pays non aligné de Chypre est toujours présente. Comme déjà auparavant, nous exigeons le retrait de toutes les forces militaires étrangères qui continuent d'occuper des secteurs de Chypre au mépris total des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Nous demandons aussi instamment la reprise immédiate des pourparlers entre les communautés chypriotes grecque et turque sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

28. La question de Belize continue de nous préoccuper. Nous appuyons vigoureusement le droit de la population de Belize à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale. De même, nous appuyons le droit de Panama à la pleine souveraineté sur le canal de Panama et nous nous réjouissons que des traités aient récemment été conclus à ce propos entre Panama et les Etats-Unis.

29. La position de la Zambie eu égard à la question de Corée reste ferme et sans équivoque. Nous soutenons la République populaire démocratique de Corée dans les efforts inlassables qu'elle fait pour aboutir à la réunification pacifique de la péninsule artificiellement divisée, conformément au communiqué conjoint nord-sud du 4 juillet 1972. La présence en Corée du Sud de milliers de soldats étrangers n'est certainement pas propice à une réunification pacifique. Nous demandons donc une fois de plus le retrait de ces troupes et la suppression de ce que l'on appelle le Commandement des Nations Unies.

30. Il ne saurait y avoir de paix et de sécurité internationales véritables dans un monde caractérisé par une accumulation intense et massive d'armes. Tant que les Etats n'auront pas renoncé à l'idée que la puissance militaire garantit leur sécurité — quelle que soit la définition de ce terme —, le désarmement général et complet sous contrôle international efficace restera une chimère. Tant que les Etats s'imagineront que la supériorité militaire est synonyme de puissance, de prestige et d'influence, la course aux armements continuera, et même s'accélélera. En réalité, tant que l'on n'aura pas fait disparaître les causes réelles ou latentes de conflits dans le monde, on ne pourra ni freiner ni renverser la course aux armements.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément no 27, annexe I.*

31. Aussi la Zambie souscrit-elle aux propositions tendant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et une Conférence mondiale du désarmement. Il faut vraiment faire quelque chose dans ce domaine, en nous fondant sur des prémisses et des principes généraux susceptibles de garantir véritablement une paix et une sécurité internationales durables. Mon gouvernement reste convaincu que la priorité dans le domaine du désarmement doit aller à la destruction et à l'élimination totale des armes nucléaires. A cette fin, la Zambie attend avec impatience la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement envisagée pour l'année prochaine; elle espère que les Etats profiteront de cette occasion exceptionnelle de réfléchir sérieusement aux conséquences de cette course à l'anéantissement.

32. L'océan Indien est devenu un des théâtres de la rivalité des grandes puissances pour la suprématie. La sécurité et les intérêts des Etats du littoral et de l'arrière-pays sont menacés par la militarisation toujours plus intense de l'océan Indien.

33. Nous demandons instamment la pleine et entière application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Les grandes puissances et les autres utilisateurs maritimes principaux de l'océan Indien devraient coopérer pleinement avec le Comité spécial de l'océan Indien. En outre, mon gouvernement estime que la réunion que se proposent de tenir les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien devrait avoir lieu sans plus tarder.

34. La Zambie se préoccupe aussi sérieusement de la situation qui règne dans la corne de l'Afrique et au Sahara. Il est de l'intérêt de l'Afrique que ces problèmes soient réglés de manière amicale et de toute urgence. Dans l'intervalle, nous demandons à toutes les grandes puissances de s'abstenir de jouer un rôle direct ou indirect dans ces régions troublées, car un tel rôle ne pourrait qu'aggraver la situation.

35. La situation sérieuse qui règne en Afrique australe préoccupe tout particulièrement la Zambie. En raison de notre position géopolitique et de notre profond attachement aux principes de justice et d'égalité, y compris le droit de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, nous ne saurions demeurer indifférents aux événements en présence desquels nous nous trouvons dans la région de l'Afrique australe, ni ne pas être affectés par eux. Depuis notre accession à l'indépendance, il y a 13 ans, le conflit fait rage autour de nous et nous demeurons intimement et profondément affectés par l'affrontement croissant qui se produit en Rhodésie du Sud, en Namibie et en Afrique du Sud, ce bastion de tous les maux qui règnent en Afrique australe. Il y a une génération de Zambiens qui n'ont connu que les conflits armés à leurs frontières. Ils sont résolus, comme les générations de Zambiens qui les ont précédés, à défendre le principe que seule la libération totale de l'Afrique australe garantira la sécurité, la paix et la tranquillité auxquelles ils aspirent.

36. Le peuple de Zambie est encouragé par le succès de la lutte armée pour la libération de l'Afrique australe. Les peuples opprimés sont résolus plus que jamais auparavant à se libérer par eux-mêmes. La conscience politique qu'ils ont

acquise s'étend aussi rapidement qu'un incendie de forêt. Les valeureux combattants de la liberté ont intensifié la lutte et ils remportent des victoires impressionnantes sur l'ennemi. La victoire finale est certaine.

37. La réaction des régimes racistes minoritaires frappés de panique a été l'intensification de leur répression sauvage et brutale contre la population civile noire. Leur règne de terreur est caractérisé, plus que jamais, par l'intimidation, les arrestations, l'emprisonnement, la torture et le meurtre systématique en masse de civils innocents. Les régimes minoritaires racistes ont également intensifié leurs actes d'agression contre l'Angola, le Botswana, le Mozambique et mon propre pays, la Zambie, dans une vaine tentative de dissuader les pays africains indépendants voisins de donner leur appui à la lutte du peuple opprimé. Les actes d'agression commis contre ces pays visent également à leur faire jouer un rôle militaire direct dans le conflit entre les régimes minoritaires racistes et les populations qu'ils oppriment. La situation en Afrique australe s'aggrave donc dangereusement et pose une menace toujours plus grande à la paix et à la sécurité internationales.

38. La communauté internationale a le devoir de réagir positivement à cette grave situation parce que son attitude est un facteur important dans la lutte de libération. Les régimes minoritaires racistes ont pu durer aussi longtemps parce que les principales puissances occidentales se sont bornées à prononcer de belles paroles en faveur de la lutte des peuples opprimés tout en fraternisant avec ces régimes et en approuvant leur politique et leurs pratiques. Il est encourageant de constater qu'au sein de la communauté internationale apparaît aujourd'hui une compréhension générale de la nécessité de renverser les forces du mal en Rhodésie du Sud, en Namibie et en Afrique du Sud.

39. Le succès de la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo en mai 1977, et de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid, tenue à Lagos en août 1977, est bien la preuve de la solidarité croissante de la communauté internationale avec les peuples opprimés d'Afrique australe. Nous nous félicitons, en particulier, de l'attitude encourageante du nouveau Gouvernement des Etats-Unis, mais nous demandons instamment aux Etats-Unis et à leurs alliés d'Europe occidentale, dans l'esprit de Maputo et de Lagos, de prendre les mesures pratiques qui pourront, de manière permanente, renverser les politiques de leurs gouvernements en Afrique australe et exercer la pression qui convient sur les régimes minoritaires. Ces pays doivent s'associer aux autres pays de la communauté internationale pour que soit mis en oeuvre le Programme d'action pour la libération du Zimbabwe et de la Namibie, adopté à Maputo³ et le Programme d'action pour l'Afrique du Sud, adopté à la trente et unième session ordinaire de l'Assemblée générale [résolution 31/6 J, annexe]. Nous demandons, en particulier, qu'il soit mis fin à leurs relations économiques et militaires avec l'Afrique du Sud.

40. Permettez-moi de passer maintenant au problème particulier de la Rhodésie. L'intensification et les victoires de la lutte armée en Rhodésie ont provoqué l'apparition de toute une série d'initiatives en faveur d'un règlement

³ Voir document A/32/109/Rev.1-S/12344/Rev.1, annexe V.

négocié. Après l'échec des initiatives de Kissinger en 1976, on nous présente maintenant de nouvelles propositions anglo-américaines. La signification des initiatives anglo-américaines actuelles est qu'enfin le Royaume-Uni entend assumer ses responsabilités envers la Rhodésie du Sud, responsabilités dont la Zambie a toujours affirmé qu'elles lui incombent. Le Royaume-Uni est venu devant le Conseil de sécurité pour rechercher son aide, et nous espérons que, l'ayant obtenue, il fera tout ce qui dépend de lui pour que la situation sorte enfin de l'impasse. Non moins significative est la participation des Etats-Unis, puissance vers laquelle se tournaient toujours les régimes minoritaires racistes pour chercher protection.

41. La Zambie, aux côtés des autres Etats de première ligne, a donné tout son appui aux propositions anglo-américaines contenues dans le livre blanc⁴ en tant que base de prochaines négociations. La position globale des Etats de première ligne à l'égard de ces propositions a été présentée de façon éloquente à cette assemblée par le président Samora Machel, du Mozambique [17^e séance].

42. Pour ce qui est des propositions, on doit dire qu'à notre sens la plupart d'entre elles ne sont pas nouvelles pour nous. Hormis celle qui a trait au fonds de développement du Zimbabwe, la base et la substance de ces propositions ne sont rien d'autre que ce que nous préconisons en Afrique depuis la rébellion en Rhodésie du Sud. Nous nous sommes efforcés, tout au long des années, de solliciter l'appui des puissances occidentales en faveur des principes contenus dans ces propositions. Notre document le plus éloquent énonçant ces principes est le Manifeste de Lusaka⁵, adopté en 1969 par les chefs d'Etat d'Afrique orientale et centrale, document que l'OUA et l'Organisation des Nations Unies ont fait leur par la suite.

43. La question que nous posons au Royaume-Uni et aux Etats-Unis est donc simplement la suivante : quelles mesures décisives ces deux pays et leurs alliés occidentaux sont-ils disposés et prêts à prendre si Smith et ses séides refusent de céder le pouvoir comme il est envisagé dans les propositions ? Le livre blanc ne traite pas de cette question essentielle. Sans doute le monde occidental a-t-il changé de comportement, mais nous savons que la force morale, contrairement à une action concrète et décisive, ne touchera pas Smith. Il ne rejettera pas carrément le livre blanc, mais il est une chose dont nous sommes certains, c'est qu'il s'efforcera de temporiser et de gagner du temps. En effet, comme toujours, la ruse de Smith est de gagner du temps et, ainsi, de perpétuer son régime illégal.

44. A cet égard, Son Excellence le président Kaunda, de la Zambie, a récemment déclaré :

“Le livre blanc anglo-américain se fonde sur un principe manifestement faux, celui de la volonté de Smith d'être prêt à se rendre. De ce point de vue, cette initiative n'est pas un début; ce n'en est même pas une. Douze longues années suffisent à quiconque ayant même la plus minime

compréhension de cet insensé pour savoir qu'il ne capitulera pas.”

45. J'apporte ici l'assurance que, selon tous les renseignements dont nous disposons, Smith n'a pas modifié son attitude et n'a nullement l'intention de capituler.

46. Le succès des propositions anglo-américaines dépendra de la volonté des Etats-Unis et du Royaume-Uni de prendre des mesures de coercition décisives. Nous demandons instamment à ces deux pays, ainsi qu'à leurs alliés occidentaux, de couper les routes du pétrole afin d'immobiliser les mécanismes militaire et civil qui, depuis si longtemps, ont soutenu le régime de Smith. On doit empêcher les compagnies pétrolières multinationales occidentales de poursuivre leur fourniture de pétrole à l'Afrique du Sud, directement ou indirectement.

47. A maintes reprises, la communauté internationale a exprimé le désir de voir un règlement négocié en Rhodésie. Mais nous sommes convaincus que le régime illégal de Smith ne renoncera au pouvoir et n'acceptera le gouvernement par la majorité que lorsqu'il aura été soumis à des pressions suffisantes pour l'y contraindre. La Zambie estime qu'un effort résolu visant à renforcer les sanctions — en particulier les sanctions concernant le pétrole — pourrait augmenter les chances d'un transfert pacifique du pouvoir en Rhodésie. Ainsi que le président Kaunda l'a souligné : “la contribution la plus importante qui pourrait être apportée à la lutte de libération qui se poursuit actuellement en Afrique australe serait de mettre fin à la vente du pétrole au régime rebelle de Rhodésie”. Ce fait a été heureusement souligné par les chefs de gouvernement du Commonwealth, à leur réunion, tenue à Londres du 8 au 15 juin 1977, qui ont reconnu que “la violation des sanctions, notamment eu égard au pétrole et aux produits pétroliers, est un facteur essentiel de la survie du régime illégal en Rhodésie”.

48. Tenant compte de ces faits, la Zambie a décidé d'engager des poursuites judiciaires contre cinq compagnies pétrolières occidentales, qui ont des succursales en Rhodésie, pour leur rôle dans une conspiration du pétrole violant les sanctions et occasionnant des pertes financières importantes pour la Zambie.

49. Nous croyons que tout a été mis en place maintenant pour le retrait de Smith et de son régime illégal. La communauté internationale, représentée ici, devrait recourir à toutes les méthodes dont elle dispose; mais, tandis que les négociations se poursuivent, la lutte armée devrait continuer jusqu'à l'obtention de la victoire totale. Rien ne devrait être entrepris pour l'entraver ou la saboter.

50. En ce qui concerne la Namibie, mon gouvernement croit fermement que l'indépendance de la Namibie et son intégrité territoriale ne sauraient faire l'objet d'un compromis. En outre, la position de la Zambie est que toute proposition pour un règlement négocié doit pleinement tenir compte de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. A cet égard, la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité est d'une importance particulière, du fait qu'elle inclut dans ses dispositions toutes les positions fondamentales de l'Organisation des Nations Unies sur la question de Namibie. En conséquence, les Etats Membres devraient s'abstenir de faire

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12393.

⁵ Manifeste sur l'Afrique australe. Pour le texte, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

une interprétation sélective de cette résolution qui doit être considérée dans son ensemble.

51. Nous félicitons l'Organisation des Nations Unies du rôle positif qu'elle a continué de jouer pour parvenir à une solution juste du problème namibien. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie est un organe essentiel pour l'application des décisions de l'Organisation des Nations Unies et il devrait recevoir un appui plus grand que celui qu'il a obtenu jusqu'ici.

52. La Zambie appuie pleinement la position de la South West Africa People's Organization [SWAPO], concernant les initiatives actuellement prises par les cinq pays occidentaux qui cherchent à obtenir le retrait de l'Afrique du Sud de la Namibie. A notre avis, il est indispensable que toute élection générale en Namibie soit précédée du retrait complet de toutes les forces militaires sud-africaines. Ce retrait, allant de pair avec la libération immédiate des prisonniers politiques, des détenus et des personnes assignées à résidence, de même que le retour de tous les Namubiens exilés, créerait une atmosphère propre à de véritables élections nationales en Namibie. Les machinations politiques de l'Afrique du Sud, destinées à faire revivre l'esprit de Turnhalle, sont totalement inacceptables et nous les condamnons.

53. Je voudrais souligner ici l'importance qu'il y a à préserver l'intégrité territoriale de la Namibie. En Zambie, nous condamnons de la manière la plus catégorique l'annexion de Walvis Bay par l'Afrique du Sud, car nous continuerons à considérer Walvis Bay comme partie intégrante du territoire namibien. Cet agissement de l'Afrique du Sud, assorti de la désignation unilatérale d'un prétendu administrateur général pour la Namibie, est un acte de mauvaise foi dans les efforts actuels tendant à un règlement négocié. Ces manoeuvres trompeuses et ces actes désespérés conduiront à une escalade de la lutte armée dans laquelle la Zambie est résolument engagée.

54. L'*apartheid* en Afrique du Sud est au coeur même de la configuration des forces du mal en Afrique australe. Le régime de Pretoria a poursuivi avec arrogance ses brutalités et ses actes de terreur insidieux contre la population éprise de liberté d'Afrique du Sud. La mort inattendue du vaillant sud-africain Steven Biko n'est que l'acte le plus récent d'un programme calculé d'annihilation de tous ceux qui s'opposent à l'*apartheid*.

55. La révolte en Afrique du Sud s'étend comme un feu de brousse. Les événements sanglants survenus à Soweto, à Alexandra et à Langa n'ont fait que stimuler l'ardeur des populations d'Afrique du Sud tenues en esclavage, qui sont plus décidées que jamais à renverser le système d'*apartheid* qui les a opprimées depuis trop longtemps déjà.

56. Une nouvelle dimension critique s'est ajoutée au conflit de l'Afrique australe; il s'agit du programme sud-africain de mise au point d'armes nucléaires à des fins d'agression. Il est hors de doute que cette mise au point constitue une menace plus grande à la paix et à la sécurité internationales. Cependant, les armes nucléaires n'empêcheront pas les peuples opprimés de lutter pour leurs droits, ni ne dissuaderont les pays africains indépendants d'appuyer leur cause.

57. Nous demandons un embargo ayant un caractère obligatoire sur les armes et l'imposition de sanctions économiques, y compris des sanctions pétrolières, contre l'Afrique du Sud. Nous notons avec satisfaction que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui a tenu récemment sa quatorzième session ordinaire à Libreville (Gabon), a décidé de nommer un comité composé de sept membres qui visiteront les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole en vue de mettre en oeuvre des sanctions pétrolières contre l'Afrique du Sud. Dans tous ces efforts, nous aurons besoin de la coopération la plus totale de tous les Etats Membres de cette assemblée.

58. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de solutions durables à tous les problèmes dont je viens de parler est de plus en plus important. La viabilité et l'efficacité de notre organisme mondial dans l'accomplissement de la mission qui lui a été assignée aux termes de la Charte dépendent, en fin de compte, de la volonté politique dont nous sommes tous prêts à faire preuve.

59. L'Organisation des Nations Unies n'a pas toujours répondu à notre attente. Néanmoins, en raison de son caractère d'universalité, elle demeure le seul organisme mondial dans lequel nous pouvons placer notre foi pour une paix durable.

60. M. RAJARATNAM (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de mon gouvernement et de la délégation de Singapour, de vous féliciter de votre élection au poste important de président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Votre élection est un hommage rendu à la fois à vos qualités personnelles et à votre pays, la Yougoslavie, membre éminent du groupe des non-alignés dont Singapour fait partie. Votre élection à ces hautes fonctions est le couronnement de votre éminente carrière dans le droit, le journalisme, la diplomatie et le service de votre gouvernement. L'attitude réaliste et pragmatique que vous avez recommandée dans votre allocution présidentielle [*1^{re} séance*] est de bon augure pour la présente session.

61. Je voudrais également remercier le président sortant, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, qui a dirigé les travaux de la difficile trente et unième session de l'Assemblée générale avec sa finesse, son éloquence, son intelligence et son sens de la justice habituels.

62. Le Secrétaire général a, une fois de plus, guidé l'Organisation des Nations Unies à travers une année difficile et, une fois encore, nous lui adressons nos remerciements et nos félicitations. Je tiens à souligner, tout particulièrement, le savoir-faire et le tact avec lesquels il a présidé les négociations sur Chypre et le travail très utile et discret qu'il a entrepris dans des cas précis affectant les droits de l'homme et concernant l'amélioration et l'harmonisation de la fonction publique internationale qui étaye les fonctions de l'Organisation des Nations Unies. C'est un bonheur pour nous d'avoir à ce poste très difficile et ingrat M. Kurt Waldheim, homme de grande expérience et de peu d'illusions.

63. Cette année, nous souhaitons la bienvenue à deux nouveaux Etats Membres. Avec le premier, la République

de Djibouti, une nouvelle nation d'Afrique vient se joindre à nous. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la République socialiste du Viet Nam, qui se trouve être un membre de la région où nous vivons et l'un de nos voisins. Nous adressons à ces deux pays nos meilleurs vœux de paix et de prospérité.

64. Mon gouvernement se félicite de la déclaration commune du 1^{er} octobre des Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique sur le Moyen-Orient. Nous sommes convaincus depuis longtemps que la solution du problème du Moyen-Orient réside dans l'acceptation du Gouvernement d'Israël de reconnaître le droit des Palestiniens à leur propre patrie et dans l'acceptation réciproque des Palestiniens, y compris l'OLP, de reconnaître l'Etat d'Israël et d'en respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale. La question des frontières doit être réglée par voie de négociations reposant sur le principe de la non-acquisition de territoires par la force et du droit des Etats à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Mon gouvernement reste convaincu que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité représentent le cadre permettant de rechercher la paix au Moyen-Orient.

65. Quant à la question de l'Afrique australe, mon gouvernement est heureux de la décision que le Conseil de sécurité a prise dans sa résolution 415 (1977) d'autoriser le Secrétaire général à désigner un commissaire pour le Zimbabwe. Nous pensons, nous aussi, que l'Organisation des Nations Unies devrait coopérer avec la Puissance administrante et les Etats-Unis afin d'aboutir à un règlement négocié au Zimbabwe. Nous espérons que cet effort visant à assurer le passage sans violence au gouvernement de la majorité au Zimbabwe sera couronné de succès. Nous espérons aussi que les entretiens en cours entre le Gouvernement de l'Afrique du sud et les représentants des cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité aboutiront à une solution internationalement acceptable en Namibie. Quant à l'Afrique du Sud elle-même, l'odieuse système d'*apartheid* devrait céder la place à un régime nouveau dans lequel la minorité reconnaîtra les droits à la majorité et la majorité respectera les droits de la minorité.

66. Dominant les questions que j'ai rapidement évoquées et présentant, en fin de compte, une certaine pertinence quant à leur solution, il y a la crise économique mondiale qui ne semble pas s'atténuer. Selon certaines opinions autorisées, une deuxième grande dépression, beaucoup plus catastrophique que celle des années 30, serait possible d'ici quelques années.

67. Si ce pronostic est juste, aucune nation du monde ne pourra se soustraire aux conséquences qui frapperont, en tout premier lieu, les quelque 100 Etats Membres de l'Assemblée considérés comme pauvres et en développement. Pour un certain nombre de pays les plus pauvres — ce que l'on appelle le "quatrième monde" —, les conséquences pourraient être une paralysie permanente tant sur le plan économique que politique. L'effet de la récession sur le monde développé a été, jusqu'à présent, l'apparition de quelque 15 millions de chômeurs. Toutefois, sans minimiser la gravité de ce phénomène pour le monde développé, il convient de placer dans leur juste perspective les difficultés des nations riches. Dans le monde développé,

le chômage n'entraîne pas la famine ou une misère humaine indigne. Les secours de chômage octroyés dans les pays développés dépassent de beaucoup les salaires normaux de quelque 30 p. 100 de la population du monde, dont on estime que les revenus s'élèvent à 100 dollars des Etats-Unis ou moins par an.

68. De plus, les 15 millions de chômeurs des pays riches ne représentent que peu de chose à côté des centaines de millions de sans-travail qui existent et augmentent dans le tiers monde, même dans les années de prospérité.

69. En disant cela, je ne minimise pas les épreuves que le chômage impose au monde riche développé. Mais, alors que le chômage est une question de difficulté dans le monde développé, pour quelque 50 p. 100 de l'humanité, le fait d'être employé ou non représente la différence entre un semblant d'existence et une mort lente. Tel est le dilemme. Comme le retour à la santé de l'économie mondiale exigerait une discipline et des sacrifices considérables de la part de toutes les nations, la réflexion que je viens de faire s'applique lorsqu'il s'agit de savoir qui sera chargé de guérir une économie mondiale souffrante.

70. Je sais pertinemment que ce n'est pas en insistant sur les immenses souffrances des pays les plus pauvres que l'on touchera la sensibilité morale des pays développés jusqu'au point où ils seront disposés à faire des sacrifices pour venir en aide à leurs frères dans la détresse. Ceci s'applique aussi bien aux pays riches qu'aux pays en développement les plus riches : personne ne veut aider les autres à ses propres dépens. Il est triste de devoir constater qu'en période maigre, comme actuellement, le lait de la charité humaine tarit. Les appels moraux n'ont d'effet que s'ils sont aussi valables sur le plan empirique. Par conséquent, l'essentiel de ma thèse et de mon argument ne consiste pas à dire que les pays riches doivent aider les nations pauvres, en tant qu'obligation morale, mais que, en aidant les pays en développement, ils s'aideraient en fait eux-mêmes.

71. De toute évidence, la crise actuelle est due à des causes multiples, mais, à mon avis, la cause fondamentale que les pays développés ont tendance à ignorer, est qu'une économie mondiale où le rapport du revenu par habitant entre nations riches et nations pauvres est de l'ordre de 13 à 1, où moins du tiers de la population du monde, constitué des nations riches, produit plus de 70 p. 100 de son revenu, est intrinsèquement normale.

72. Le système économique que l'on qualifie de global se compose en fait essentiellement de commerce et d'échange au sein du tiers — et sculement du tiers — de la population du monde. En 1972, avant que ne commence la crise dite du pétrole, les pays riches, avec moins des 30 p. 100 de la population mondiale, effectuaient entre eux 53 p. 100 du commerce mondial.

73. Par contraste, le taux de croissance des exportations des pays en développement — les plus pauvres —, en tant que pourcentage du commerce mondial, a marqué un déclin constant depuis la fin de la guerre. Il est tombé de 31,2 p. 100 en 1950 à 17,4 p. 100 en 1972, tandis que, dans les pays occidentaux, ce chiffre passait de 60 p. 100 à un peu plus de 72 p. 100 pour les mêmes années.

74. En ce qui concerne la crise économique actuelle, il y a autant d'explications qu'il y a d'économistes, mais la plupart d'entre eux reconnaissent l'élément principal de la crise, à savoir que les économies industrielles ne peuvent pas se développer davantage. Et ils attribuent la crise à la saturation des marchés mondiaux et à une baisse de la demande.

75. Cela est exact si l'on conçoit le marché mondial comme étant limité au tiers seulement de la population mondiale. Ce marché a peut-être atteint un point de saturation, et la crise économique mondiale persistera et s'aggravera tant que les pays riches concevront l'économie mondiale et les marchés mondiaux essentiellement du point de vue des 30 p. 100 de la population mondiale. Les remèdes qui ont déjà été employés étaient en fait inspirés par cette prémisse fallacieuse et, comme il fallait s'y attendre, l'inflation et le chômage continuent d'accabler le système économique international.

76. La crise économique actuelle trouve ses causes fondamentales dans le monde développé – les pays riches – et date d'avant l'époque où le prix du pétrole a été quintuplé. L'augmentation du prix du pétrole a certainement aggravé la crise, mais ne l'a pas engendrée.

77. La genèse de la crise économique actuelle date d'avant la crise du pétrole. La Conférence de Bretton Woods est considérée par convention comme le point de départ de l'histoire économique mondiale de l'après-guerre. Cette conférence n'était certainement pas parfaite, mais il faut toutefois remarquer que la crise a commencé et s'est intensifiée lorsque le monde, pour des raisons politiques plutôt qu'économiques, a abandonné l'esprit et les principes fondamentaux des accords de Bretton Woods⁶. Les accords de Bretton Woods ont bien fonctionné de la fin de la guerre jusqu'en 1958 environ. Rétrospectivement, il apparaît que les accords de Bretton Woods avaient été acceptés non pas en raison d'une conviction profonde qu'ils étaient valables, mais parce que, dans le contexte de l'époque, il n'y avait pas contradiction entre l'intérêt national et les principes de Bretton Woods.

78. Après la fin de la seconde guerre mondiale, seuls les Etats-Unis étaient en mesure d'assurer la direction voulue à l'économie internationale. Ils avaient la lucidité et la prévoyance indispensables pour formuler des politiques dans une perspective internationale fondée sur la thèse que la prospérité mondiale était indivisible. Les Etats-Unis ont fourni des capitaux et des fonds, de façon directe ou par le biais d'institutions multilatérales, tandis que leurs industries fournissaient en même temps l'équipement nécessaire à la reconstruction d'après guerre de l'Europe et du Japon. Dans le cadre de ce processus, les politiques commerciales américaines se sont libéralisées. Les résultats les plus frappants de l'aide américaine se sont concrétisés dans les sociétés les plus avancées. En 1958, en partie grâce à l'aide des Etats-Unis, l'Europe et le Japon ne s'étaient pas seulement remis totalement des dévastations de la guerre, mais étaient devenus des concurrents directs pour les Etats-Unis.

⁶ Adoptés à la Conférence financière et monétaire des Nations Unies, tenue à Bretton Woods, New Hampshire, du 1^{er} au 22 juillet 1944. Pour le texte des accords, voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2, p. 39.

79. Le tournant s'est produit lorsque la pénurie de dollars s'est transformée en une pléthore de dollars et que les premières lézardes sont apparues dans les accords de Bretton Woods. En août 1971, les Etats-Unis supprimaient la convertibilité du dollar en or, et c'était le commencement de la crise. La dévaluation du dollar suivit en décembre de la même année. En février 1973, le dollar a été dévalué une deuxième fois, et, en mars 1973, le système de taux d'échange de Bretton Woods s'effondrait.

80. Un autre facteur de l'expansion de l'économie mondiale a été, jusqu'à une date récente, l'explosion des innovations techniques dans les grands pays industrialisés, et notamment aux Etats-Unis. Ces innovations ont suscité des accroissements de productivité et, par voie de conséquence, un relèvement du niveau de vie résultant en outre de la création d'industries nouvelles et spectaculaires telles que celles de la télévision, des voyages en avion à réaction, des calculatrices électroniques, des drogues miraculeuses et des synthétiques. Ces nouvelles industries ont créé à leur tour des emplois nouveaux et mieux rétribués dans les pays industrialisés. Le chômage disparaissait donc virtuellement et une pénurie de main-d'oeuvre est apparue.

81. L'une des conséquences pour le tiers monde a été le transfert, des pays développés aux pays en développement, d'industries à techniques peu développées. Cette transfusion a été essentiellement le fait des sociétés transnationales, qui, de ce fait-là, ont constitué des maillons nouveaux dans les liens d'interdépendance. Les investissements sont allés des pays industrialisés aux pays en développement, dont les produits, à leur tour, étaient exportés vers le Nord industriel.

82. Entre 1965 et 1973, la production industrielle des pays en développement a augmenté de 7,3 p. 100, le chiffre comparable pour les pays riches industrialisés étant de 4,7 p. 100. Donc, les pays pauvres, malgré beaucoup de déceptions et d'erreurs, réagissaient dans les années 70 aux exhortations de l'Occident de se moderniser, de s'industrialiser et d'opter pour le commerce et non pour l'assistance.

83. Mais aujourd'hui, au lieu d'adresser des félicitations et des encouragements aux pays en développement, les pays riches clament à tout venant qu'ils doivent se protéger contre les produits de la main-d'oeuvre à bon marché des pays en développement. Des pressions jouent aussi pour empêcher les sociétés internationales de faire des investissements dans les pays en développement, sous prétexte que les sociétés transnationales sont moralement mauvaises et ont l'intention d'exploiter les pauvres dans les pays en développement. Malheureusement, certains pays du tiers monde ont été déroutés et ont adhéré à cette campagne tendant à libérer les pays en développement des prétendus maux des sociétés transnationales. Toutefois, ce qui est curieux dans cette campagne, c'est que, bien que les sociétés transnationales se trouvent dans les pays riches développés, pas une de ces entreprises n'a été fermée par une loi ou une action syndicale.

84. De toute évidence, la thèse adressée aux pays en développement est que les sociétés transnationales sont bonnes dans les pays riches et développés, mais mauvaises pour les pays en développement. Cependant, à en juger par

l'expérience de mon propre pays, les sociétés transnationales, somme toute, ont été économiquement salutaires. Elles ont donné naissance à des emplois nouveaux, à une capacité de gain accrue, à une formation plus avancée et à une expérience en matière de gestion que nous n'aurions pu acquérir seuls.

85. Aujourd'hui, les nouveaux emplois sont plus rares dans les pays riches. Cela est dû, entre autres raisons, au ralentissement des innovations techniques et de la productivité. Les indices économiques de croissance indiquent que le quart environ, ou peut-être la moitié, de la croissance du produit national brut est attribuable au progrès technique. Le monde mesquin des contingents, des tarifs et du néo-protectionnisme ne va pas fournir les emplois nécessaires que les innovations techniques peuvent créer. Selon certains économistes, si les pays de la Communauté économique européenne, par exemple, dressaient des barrières commerciales, le total actuel de 5,5 millions de chômeurs dans ces pays, loin de diminuer, doublerait vraisemblablement.

86. L'argument selon lequel les emplois des travailleurs des pays développés sont menacés par la main-d'oeuvre à bon marché des pays pauvres est un mythe. Selon les critères des travailleurs dans les pays riches, les salaires sont certainement inférieurs dans le tiers monde; mais, pour les travailleurs des pays pauvres, le transfert d'industries à techniques peu développées a apporté des emplois à ceux qui n'en avaient pas et a permis d'acquérir des connaissances qui augmentent infiniment leur capacité de rémunération. Leur salaire ne leur apporte peut-être pas de beurre, mais ils peuvent acheter du pain.

87. Le protectionnisme n'est donc pas une défense contre la main-d'oeuvre à bon marché; c'est une protection pour les industries à coût élevé. Il ne crée pas de nouveaux emplois, mais prive les pays pauvres non seulement d'emplois mais aussi de la possibilité, par le jeu d'une concurrence libre et équitable, de fournir aux consommateurs des pays riches en proie à l'inflation des produits moins chers et, par conséquent, la possibilité d'avoir un revenu plus élevé. Dans les pays pauvres, des recettes plus élevées fourniraient les revenus nécessaires pour acheter les produits industriels plus perfectionnés provenant des pays riches. Il est ridicule de tenir des propos pieux au sujet de l'indépendance et de l'économie mondiale alors que les pays en développement se voient même privés de la possibilité d'entrer en concurrence sur les marchés du monde développé sur la base du mérite, de la qualité et des prix. Les industries du tiers monde ne peuvent survivre qu'en vendant moins cher. Le protectionnisme est donc une tentative de faire passer le fardeau du chômage sur les nations pauvres, qui ne peuvent même pas se permettre de verser des allocations à leurs chômeurs.

88. Il est encore plus ridicule que les sociétés à technique évoluée, avec une main-d'oeuvre hautement qualifiée, qui produisent déjà des avions à réaction, des fusées, des ordinateurs et autres merveilles industrielles complexes, se battent également du bec et des ongles contre les pays pauvres pour produire à des prix inutilement élevés des seaux en plastique, des tee-shirts, des chaussures, des sous-vêtements et des pyjamas sur la base de marchés protégés. Comme l'ont dit les ministres des affaires étran-

gères du Groupe des Soixante-Dix-Sept dans leur déclaration à l'issue de leur réunion à New York le 29 septembre 1977 :

"Le renouveau des tendances protectionnistes dans les pays développés est très inquiétant en raison de son effet négatif sur les recettes d'exportation des pays en développement, ainsi que sur leurs termes de l'échange, leurs politiques de l'emploi et leurs efforts de développement." [A/32/244, annexe, par. 4.]

89. Nous espérons ardemment que, dans un avenir assez proche et bien avant la grande catastrophe probable, il y aura une explosion d'innovations techniques dans le monde développé, permettant d'inverser les politiques commerciales et dont l'effet serait d'effacer dans les pays du tiers monde l'avance si modeste vers l'industrialisation accomplie au cours des 30 dernières années.

90. Mais les innovations techniques seules ne peuvent pas redonner de la vigueur au système économique international. Si l'économie mondiale est définie par les économies du Nord riche et limitées par elles, il n'y aura pas d'issue à la crise. La capacité du Nord d'absorber la production de ses industries et de ses entreprises est presque au point de saturation. Le débat sur les limites de la croissance n'est applicable qu'à une poignée de nations riches. Il se peut que leurs économies ne puissent plus se développer. Mais si l'on définit l'économie mondiale de manière à inclure le tiers monde, elle n'en est encore qu'aux premières étapes de sa croissance. Comme je l'ai déjà dit, la crise actuelle a pour origine la concurrence farouche entre les nations industrialisées, qui s'arrachent les marchés toujours plus réduits du Nord. Après tout, 70 p. 100 du commerce de l'Organisation de coopération et de développement économiques s'effectuent entre les Etats Membres.

91. Si l'on veut que l'économie du monde soit vraiment globale, le monde développé doit porter son attention sur les 75 p. 100 de la population du globe qui restent pauvres, mais qui possèdent de vastes ressources inexploitées et sont des marchés potentiels pour les biens et les services des pays riches. Mais, tant que ces 75 p. 100 représenteront moins des 20 p. 100 du revenu mondial, ces marchés demeureront potentiels plutôt que réalistes.

92. Le développement et la modernisation de ces 75 p. 100 pourraient fort bien jouer le rôle de la reconstruction d'après guerre de l'Europe et du Japon dévastés par la guerre à l'égard de l'économie mondiale jusqu'aux années 70. On estime que quelque 7 millions d'Américains de plus devront trouver des emplois d'ici 1981. La France aura besoin de 1 250 000 nouveaux emplois, et le Japon d'environ 3 millions. Je ne sais pas combien de millions encore devront accéder au marché du travail dans les autres pays développés. Ce n'est pas en paralysant les économies du tiers monde par le protectionnisme que l'on ouvrira de nouveaux emplois dans les pays développés. Au contraire, le résultat sera probablement un chômage accru. Pour le moment, les pays en développement importent des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques près de 70 p. 100 de ce qu'il leur faut. Si, par le protectionnisme, les recettes des pays en développement sont réduites, il devrait y avoir une diminution correspondante des importations en provenance du monde développé.

93. Pour venir à bout de la crise économique, les pays riches doivent donc suivre une politique qui transforme les besoins immenses et presque illimités de la majorité en développement de l'humanité en demandes monétaires effectives. On peut y parvenir en lui permettant de gagner plus, de vendre librement et en encourageant le flot des investissements vers le tiers monde pour y créer des industries qui produiront des marchandises bien meilleur marché. Cette politique réduira le coût de la vie en fournissant des marchandises à meilleur compte aux consommateurs des pays développés.

94. De même, les revenus accrus que les pays pauvres obtiendront seraient dépenses rapidement en importations des pays industrialisés. Dans un sens très réel, la prospérité croissante des pays pauvres non seulement insufflera la vie aux économies languissantes du Nord, mais aussi créera une demande de personnel qualifié et d'experts venant des pays développés.

95. Cela exige, bien entendu, un réalisme nouveau et, de la part des pays en développement, une attitude plus consciente à l'égard du développement économique. Ils doivent reconnaître que la voie de la prospérité est pavée de pierres plutôt que de roses. La coopération entre les nations riches et pauvres ne devrait pas se fonder sur l'idée que les riches ont une obligation morale envers les pauvres, mais sur l'idée que chacun doit profiter équitablement de cette entreprise sans qu'il y ait nécessairement égalité.

96. Mais je m'adresse surtout, en disant cela, aux nations développées. Si je critique leur politique actuelle, ce n'est pas dans un esprit d'affrontement stérile, mais parce que je sais qu'elles ont, tout comme nous, les nations du monde en développement, intérêt à conserver un système économique international essentiellement solide, mais qui connaît des difficultés surtout parce que ceux qui l'administrent se sont trompés de manuel d'instructions.

97. En bref, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, nous avons les bases d'une économie mondiale, et pas simplement d'une économie occidentale. Nous n'avons pas la lucidité et le courage de penser et d'agir selon les impératifs d'une économie mondiale. A la base d'une économie mondiale, il y a une division internationale du travail, non pas avec des maîtres d'un côté et des serfs de l'autre, mais entre partenaires. Le système économique mondial est en difficulté simplement parce que ceux qui exercent la plus grande influence sur ce système le contraignent à fonctionner au service des nations privilégiées en appliquant des préceptes anciens tels que le protectionnisme et une sorte de néo-mercantilisme.

98. L'économie mondiale telle qu'elle est actuellement constituée exige, pour avancer, une division internationale du travail. Comme un économiste le disait récemment, "la division internationale du travail relève elle aussi de la loi de l'évolution des espèces".

99. Cet appel que j'adresse aux nations riches pour qu'elles fassent preuve d'une initiative économique éclairée est peut-être, comme l'a dit l'un des dirigeants du tiers monde à la fin d'une conférence, un dialogue de sourds. Les nations pauvres ont une capacité de représailles limitée. Mais leur faiblesse même – la faiblesse du tiers monde – constitue

une sorte de force à rebours. Malgré leur impuissance, elles pourraient bouleverser l'ordre économique international simplement en devenant de plus en plus pauvres. Inévitablement, elles basculeront si les nations riches s'obstinent dans leur politique économique actuelle. Si cela se produit, étant donné la logique d'un monde interdépendant, les nations riches, peu après, seront elles aussi fatalement entraînées dans le même abîme. Si cela se produit, la seule consolation – l'amère consolation – que je peux offrir est qu'un peuple accoutumé à la pauvreté et aux souffrances depuis de nombreuses décennies peut mieux en endurer les vicissitudes que ceux qui ont été habitués à une vie meilleure.

100. M. GEDLE-GIORGIS (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement et en mon propre nom, je voudrais vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Votre vaste expérience, votre discernement reconnu, vos qualités bien connues de diplomate et votre dévouement aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies augurent bien de la réussite des travaux de l'actuelle session de l'Assemblée générale. Votre élection à ce poste élevé prouve également que la communauté internationale reconnaît le rôle constructif que jouent, dans les affaires mondiales, le Gouvernement et le peuple de la Yougoslavie, sous l'illustre direction du président Josip Broz Tito. Les rapports fraternels chaleureux qui existent entre l'Ethiopie et la Yougoslavie, qui ont un héritage commun de lutte amère contre le fascisme et des aspirations identiques de promotion des idéaux du mouvement non aligné, sont une source supplémentaire de satisfaction pour ma délégation.

101. Je voudrais également dire toute notre reconnaissance à votre distingué prédécesseur, M. Amerasinghe, qui a présidé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale avec un sens aigu du leadership et de l'objectivité.

102. Le privilège m'échoit également d'exprimer la joie profonde et sincère de mon gouvernement en souhaitant la bienvenue à la République de Djibouti et à la République socialiste du Viet Nam, nouveaux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

103. L'admission de la République de Djibouti au sein de la famille des Nations Unies nous réjouit tout particulièrement. Le Gouvernement et le peuple de l'Ethiopie assurent le peuple frère et le Gouvernement de la République de Djibouti de leur plein appui et de leur coopération dans leur tâche d'édification de leur nation et de protection de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale qu'ils ont durement gagnées. Mon gouvernement croit fermement que la vigilance de Djibouti pour sauvegarder son indépendance et son intégrité territoriale constituera une contribution positive au maintien de la paix et de la stabilité dans la corne de l'Afrique.

104. La communauté internationale a toutes les raisons de se réjouir de voir enfin la République socialiste du Viet Nam occuper la place qui lui revient de droit au sein de l'Organisation. L'admission à l'Organisation des Nations Unies du vaillant peuple du Viet Nam, dont la détermination, la constance, la persévérance et les immenses sacrifices ont influencé l'issue de l'amère lutte pour la

liberté et l'indépendance, est bien méritée. C'est donc avec une émotion profondément ressentie que je présente mes félicitations chaleureuses à la République socialiste du Viet Nam à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

105. La délégation éthiopienne a attiré l'attention de la trente et unième session de l'Assemblée générale⁷ sur ce qu'elle estimait constituer des événements inquiétants dans le monde. Nous avons dit que le temps pressait pour les Nations Unies, précisément à une époque où il fallait trouver des solutions rapides à un certain nombre de problèmes complexes auxquels se heurtait l'humanité. Nous avons également laissé entendre que l'impasse dans laquelle nous nous trouvions était due au fait que l'on utilisait l'Organisation des Nations Unies en tant que plate-forme pour un affrontement stérile plutôt qu'en tant qu'instrument pour établir une coopération novatrice. La situation actuelle ne permet guère de faire une meilleure évaluation.

106. A notre avis, l'organe mondial est toujours en proie à un sentiment d'impuissance qui le pousse à un cynisme farouche. D'une part, les résolutions abondent lors de chaque session de notre assemblée; des principes élevés sont énoncés du haut de cette tribune et la Charte est citée à l'envi, avec apparemment beaucoup de respect. Mais, d'autre part, les violateurs habituels de ces mêmes résolutions et principes de la Charte restent impunis, et de nouveaux violateurs apparaissent qui savent fort bien que l'Organisation des Nations Unies ne fera rien contre eux. Tant que cette tendance cynique se poursuivra, l'organe mondial sera immobilisé et l'humanité n'en sera que plus appauvrie.

107. Un de ceux qui violent la Charte et, en fait, un de ceux qui la violent avec le plus de persistance, est le Gouvernement sud-africain. Edifié comme il l'est sur le système haïssable d'*apartheid*, ce régime s'est vu autoriser à violer tous les principes de la Charte et, grâce à ses partisans impérialistes, a réussi à s'en sortir. Au fil des ans, le Gouvernement sud-africain a perfectionné son système raciste répugnant d'*apartheid*, et il l'a utilisé obstinément afin de réprimer la majorité africaine de ce pays ainsi que celle de la Namibie. Les appels répétés lancés par la communauté internationale au régime d'*apartheid* pour qu'il mette fin à ses crimes contre le peuple africain ont été de tout temps ignorés. Des gens ont été assassinés, les ressources pillées, des agressions commises contre les Etats voisins; et pourtant, l'Organisation des Nations Unies n'est pas arrivée à persuader les amis de l'Afrique du Sud de mettre fin à leur appui économique, militaire et diplomatique au régime raciste.

108. Cette impuissance absolue de la part de l'Organisation des Nations Unies n'a fait qu'encourager le régime d'*apartheid* dans ses actes barbares d'extermination systématique des nationalistes africains. Le meurtre récent commis de sang froid sur la personne de Steven Biko dans la prison raciste est tout frais dans notre mémoire. Même dans la mort, lui et les autres martyrs ont fait avancer la juste cause de leurs compatriotes opprimés.

109. En Namibie, l'Afrique du Sud poursuit son occupation illégale, en dépit de l'avis définitif rendu par la Cour internationale de Justice visant à mettre fin au droit fictif de l'Afrique du Sud d'administrer le territoire. Dans ce cas également, avec le concours de ses partisans impérialistes, l'Afrique du Sud a réussi à défier l'opinion publique mondiale en procédant à des manoeuvres allant d'une arrogance sans égale à une modération trompeuse. Après que le complot diabolique du régime d'*apartheid* en vue d'établir un gouvernement provisoire fantoche par l'intermédiaire de ce que l'on a appelé la Conférence de Turnhalle eut été complètement déjoué par le peuple de la Namibie et par la communauté internationale, encore une fois avec la coopération étroite de ses amis, ce régime s'est lancé dans un nouveau projet en vue de trouver soi-disant une solution pacifique au problème. Mais je voudrais préciser que, quelles que soient les tractations qui se déroulent, l'Afrique ne pourra les accepter que si elles sont conformes aux directives établies par la résolution récente de l'OUA, adoptée à Libreville (Gabon) [voir A/32/310, annexe I, résolution CM/Res.551 (XXIX)]. En outre, nous estimons que la pleine participation de la SWAPO, représentant authentique du peuple de la Namibie, à toutes les étapes des négociations pour arriver à un arrangement quel qu'il soit, est absolument nécessaire. De même, tout arrangement auquel on pourra parvenir doit être accepté par la SWAPO.

110. Notre position est aussi ferme en ce qui concerne le Zimbabwe. Le régime raciste d'Ian Smith existe depuis trop longtemps déjà. La continuation de son existence n'est pas seulement un outrage aux droits fondamentaux et à la dignité du peuple du Zimbabwe, elle est aussi une grave menace à la paix et à la sécurité de la région. La communauté internationale ne doit donc pas se contenter de condamner simplement les actes répétés d'agression commis par le régime raciste contre les Etats africains voisins. Au contraire, l'organe mondial, notamment le Conseil de sécurité, doit s'assurer que l'agression sera punie. Tout en se félicitant des propositions visant à établir le gouvernement par la majorité, dans la mesure où toutes ces propositions répondent aux aspirations du peuple du Zimbabwe, l'Ethiopie réaffirme son appui total aux mouvements de libération au Zimbabwe et sa solidarité avec ces mouvements.

111. Dans nos discussions sur les questions coloniales et raciales de l'Afrique australe, nous devons être inspirés, pensons-nous, par les principes énoncés dans la Déclaration pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, et dans le Programme d'action pour la libération du Zimbabwe et de la Namibie, qui ont été tous deux adoptés à la Conférence de Maputo au printemps 1977, de même que par la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, tenue à Lagos en août dernier⁸.

112. De plus, devant l'opiniâtreté persistante du régime raciste en Afrique du Sud et au Zimbabwe, l'Ethiopie pense fermement qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité relève enfin le défi et applique des sanctions obligatoires complètes à ces deux hors-la-loi internationaux.

113. Ma délégation note également avec regret qu'aucun progrès tangible n'a encore été fait pour régler le problème

⁷ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 28^e séance, par. 79 à 163.

⁸ Voir Rapport de la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.2 et 3).

du Moyen-Orient. La situation dans cette région est aussi explosive qu'auparavant. Tous les éléments nécessaires à l'instauration d'une paix durable dans la région, y compris le retrait d'Israël des territoires arabes occupés, les droits du peuple palestinien à une patrie et, parallèlement, le droit de tous les Etats de la région à une existence indépendante, sont déjà reconnus dans les décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, ma délégation espère ardemment que, afin de mettre rapidement en oeuvre ces décisions, les efforts actuels visant à convoquer à nouveau les négociations de Genève sur le Moyen-Orient déboucheront sur des résultats positifs.

114. La ferme position de l'Ethiopie à l'égard du respect scrupuleux de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays non aligné qu'est Chypre reste inchangée.

115. Dans le domaine du désarmement, il est regrettable de noter qu'aucun progrès significatif n'a été réalisé depuis l'année dernière. Les plus récentes réalisations dignes d'être mentionnées dans le domaine du contrôle des armements remontent à 10 ans. Depuis les années 60, les progrès ont été péniblement lents, alors que les dépenses consacrées aux armements ont augmenté de façon considérable. Les ressources qui pourraient être utilisées pour le développement continuent d'être détournées pour la fabrication et le stockage d'armes toujours plus destructrices. Ma délégation espère vivement que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se concentrera sur ces problèmes et les problèmes connexes, et insufflera un nouvel élan efficace en vue d'un désarmement réel, notamment le désarmement nucléaire, puisque les armes nucléaires posent actuellement le plus grave danger pour l'avenir de l'humanité.

116. Dans le domaine économique, les relations des pays en développement avec les pays industrialisés pâtissent encore des conséquences de l'ordre économique mondial injuste et inéquitable existant. A une époque où l'exploitation doit céder le pas à la coopération et où la domination doit être remplacée par l'interdépendance, il est regrettable de constater que les pays industrialisés continuent de s'en tenir à des pratiques révolues pour préserver leur statut privilégié. Nous croyons qu'il serait dans leur intérêt à long terme de redresser les injustices du passé et de faire face aux réalités d'aujourd'hui, car un monde divisé entre une richesse ostentatoire et une pauvreté abjecte ne peut fournir un climat favorable à la coexistence pacifique.

117. Malheureusement, les pays industrialisés ne sont pas encore prêts à s'engager sérieusement à éliminer l'injustice et l'inégalité qui règnent dans le monde. Cela fait près de 30 ans que les pays en développement demandent une révision fondamentale des relations économiques internationales. Il est regrettable de constater, cependant, que les pays développés sont plutôt réticents à répondre à cette demande justifiée en s'engageant à résoudre les problèmes urgents des pays en développement. L'absence de résultats concrets dans les négociations menées tant au sein de l'Organisation des Nations Unies que dans d'autres instances en est la preuve évidente.

118. La Conférence sur la coopération économique internationale, ou dialogue Nord-Sud, qui s'est tenue à Paris, n'a pas, après 18 mois de longues négociations, débouché sur

des résultats tangibles. De même, la quatrième session de la CNUCED a terminé ses travaux sans grand succès, aboutissant à une nouvelle frustration des espoirs et aspirations des pays en développement.

119. De toute évidence, l'ordre économique mondial actuel ne peut pas redresser l'inégalité et l'injustice qui existent entre les nantis et les démunis. Voilà pourquoi une restructuration complète de l'ordre économique international est un impératif de notre époque. Le nouvel ordre économique international, qui doit être fondé sur le principe d'une prospérité partagée, de la justice et des avantages mutuels, devra reconnaître que le problème du développement est un problème dont la responsabilité incombe aussi bien aux pays industrialisés qu'aux pays en développement.

120. Dans le domaine du commerce, les pays en développement doivent être assurés de leur juste part de bénéfices par le libre accès de leurs produits de base aux marchés des pays industrialisés. Les prix versés pour leurs marchandises doivent être équitables et rémunérateurs. Le nouvel ordre devra également prévoir un mécanisme visant à alléger la charte écrasante du service de la dette. En bref, il doit permettre au tiers monde de poursuivre son développement de façon autonome. De même, dans la mesure où une autonomie collective par la coopération est un moyen de favoriser les transformations socio-économiques, les pays en développement devront réorienter leurs efforts vers le raffermissement de la coopération entre eux.

121. Ma délégation n'est pas moins convaincue que la solution des problèmes sociaux et économiques cruciaux auxquels se heurte aujourd'hui la communauté internationale aura l'effet le plus salutaire sur le respect universel des droits fondamentaux de tous les peuples. Nous estimons qu'alors que les masses — la majorité écrasante des habitants de la planète — vivent dans une misère sordide et une pauvreté abjecte, la communauté internationale ne saurait guère se contenter d'encourager seulement les aspects superficiels des droits de cette majorité.

122. C'est dans ce contexte plus vaste que l'Ethiopie envisage la nécessité de respecter de façon universelle les droits fondamentaux de l'homme. Nous sommes d'autant plus vivement préoccupés par les droits de l'homme que l'une des forces les plus agissantes qui a entraîné la révolution populaire de l'Ethiopie en 1974 a certainement été la condition déplorable des droits de l'homme qui existait en Ethiopie sous le régime féodal. En dissimulant aux Ethiopiens et à l'ensemble du monde le fait que, dans deux des régions que nous administrons, plus de 200 000 Ethiopiens mouraient de faim, ce régime oppressif, poursuivant une gloire vaine, a privé mes compatriotes du droit même à la vie.

123. L'une des plus grandes réalisations de la révolution éthiopienne a donc consisté à arracher les masses éthiopiennes à la servitude dégradante, à l'oppression méthodique et à l'exploitation qu'elles subissaient depuis si longtemps. La destruction de la structure féodale en Ethiopie a libéré des millions de serfs, de petits agriculteurs et de travailleurs de l'asservissement qu'ils subissaient, en rendant au peuple éthiopien toutes les terres et tous les grands moyens de production et de distribution, ainsi que

les principaux établissements financiers. De même, des mesures progressistes telles que la nouvelle législation du travail et les proclamations établissant des associations coopératives de paysans et d'habitants des villes ont promis de créer des conditions par lesquelles, pour la première fois, les Ethiopiens dans leur ensemble peuvent jouir des libertés fondamentales et être assurés de la protection et du développement de leurs droits en tant qu'hommes libres. En créant le Bureau provisoire pour l'organisation des masses, le Gouvernement militaire provisoire de l'Ethiopie socialiste rapproche également le peuple éthiopien du plein exercice de ses droits démocratiques.

124. Ainsi donc, la nouvelle structure sociale et économique que nous édifions en Ethiopie vise à garantir non seulement les aspects superficiels des libertés fondamentales mais, et même dans une plus large mesure, les droits sociaux et économiques des Ethiopiens dans leur ensemble, sans distinction d'aucune sorte. La teneur, l'orientation et l'objectif des changements progressistes qui ont lieu en Ethiopie, ainsi que notre attachement durable à la politique étrangère non alignée, sont clairement énoncés dans notre programme de révolution démocratique nationale, qui a le plein appui du peuple éthiopien.

125. Au-delà de la réaction que ces changements d'une grande portée ont inévitablement engendrée de la part des groupes d'intérêts acquis de l'ancien ordre, certaines forces externes, hostiles au changement progressiste, ont également choisi de réagir de façon négative à l'égard de notre révolution populaire. Au moment même où l'Ethiopie faisait tout son possible pour se débarrasser du sordide héritage du féodalisme et pour édifier un nouvel ordre politique, social et économique sur de solides bases d'égalité et de justice, garantissant ainsi les droits fondamentaux de l'homme à tous les Ethiopiens, certaines forces de l'extérieur ont apparemment pensé que, par leurs efforts concertés, elles pourraient renverser ce courant historique de changement. Ne se contentant pas d'activités effrénées et hostiles contre la révolution éthiopienne, une de ces forces a maintenant lancé une agression ouverte contre l'Ethiopie, son unité et son intégrité territoriale.

126. Depuis près de deux ans, le Gouvernement de la Somalie s'est livré à des infiltrations en Ethiopie de ses troupes régulières, dans l'intention délibérée de commettre une agression, à défaut de déclencher une véritable guerre conventionnelle. Ces troupes, avec l'aide d'armes perfectionnées comme des missiles, des armes antitanks et des armes antiaériennes, ont commis des actes de sabotage et de terrorisme systématiques dans l'est et le sud-est de l'Ethiopie. Outre qu'elles ont fait beaucoup de victimes, ces troupes d'infiltration ont complètement désorganisé l'économie de la région en détruisant des villages, des villes, des voies de grande communication, y compris la seule voie ferrée du secteur, ainsi que des fermes et autres projets de développement installés grâce à nos propres efforts et à l'aide internationale. Le Gouvernement de la Somalie devra assumer la pleine responsabilité à cet égard.

127. Une fois qu'il eut compris que les troupes d'infiltration n'avaient pas réussi à mener à bien ses projets d'expansion, le Gouvernement de la Somalie s'est lancé dans une véritable guerre ouverte d'agression contre l'Ethiopie le 23 juillet 1977, en utilisant des tanks et des

avions de combat. De ce fait, une guerre sans merci fait maintenant rage entre les forces somaliennes d'invasion et les troupes éthiopiennes qui défendent le territoire éthiopien.

128. Le Gouvernement somalien a beau prétendre avec outrecuidance que cette guerre d'agression est en réalité menée par un prétendu "front de libération", le monde entier a maintenant compris que cet argument fallacieux était parfaitement ridicule. Si la Somalie persiste à dire qu'elle n'est pas mêlée à cette guerre non déclarée, qu'elle a commencée elle-même et qu'elle poursuit de toutes ses forces, c'est de toute évidence pour essayer de cacher au monde l'ampleur de ses atrocités. Mais, loin de diminuer sa responsabilité, cela ne fait que rendre plus odieux les crimes qu'elle commet contre le peuple éthiopien et contre la paix et la tranquillité de la région.

129. En commettant cette agression, la Somalie non seulement a violé les principes fondamentaux des chartes de l'OUA et des Nations Unies, mais elle a bafoué aussi une décision prise plus récemment par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session. Il me suffira pour le prouver de faire une brève citation. Au paragraphe 5 de sa résolution 2734 (XXV) sur le renforcement de la sécurité internationale, l'Assemblée générale réaffirme solennellement, entre autres choses :

"... que tout Etat a le devoir de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout autre Etat, et que le territoire d'un Etat ne peut faire l'objet d'une occupation militaire résultant de l'emploi de la force en violation des dispositions de la Charte... et que chaque Etat a le devoir de s'abstenir d'organiser ou d'encourager des actes de guerre civile ou des actes de terrorisme sur le territoire d'un autre Etat, d'y aider ou d'y participer."

130. Tout le monde sait que la cause profonde de l'agression actuelle n'est rien autre que le désir d'expansion des régimes qui se succèdent en Somalie. Depuis des années, tous les gouvernements et tous les dirigeants de la Somalie ont, l'un après l'autre, publiquement réaffirmé ce vœu, inscrit dans la Constitution somalienne et dépeint sur le drapeau national somalien sous la forme d'une étoile à cinq branches. Si deux des branches de l'étoile représentent l'ancienne colonie britannique et l'ancienne colonie italienne, les trois autres sont censées symboliser l'Ethiopie orientale, la République de Djibouti et la région septentrionale du Kenya. On est en droit de se demander sur quoi se fonde cette avidité pour la terre des autres. Elle procède essentiellement de l'hypothèse absurde et indéfendable que toute terre où vivent des Somalis d'origine doit faire partie intégrante de la République de Somalie et que, partant, le Gouvernement de Mogadiscio ne reconnaît pas les traités internationaux, les résolutions de l'ONU et les décisions de l'OUA relatifs à l'inviolabilité des frontières des Etats.

131. Dans ce contexte, il convient de rappeler certaines données fondamentales. L'histoire de la corne de l'Afrique, surtout pendant les quatre derniers siècles, a été une histoire de "vagues" successives de migrations des basses terres vers les hautes terres plus fertiles, les nouveaux groupes déplaçant les anciens. Dans la chronologie de ces

migrations successives, les tribus somaliennes sont venues dans la région. Dans leur migration et leur progression vers la corne de l'Afrique, elles ont déplacé les habitants originaires de la région qui vivent maintenant en Ethiopie et dans le reste de l'Afrique orientale. En fait, quand ils ont commencé à apparaître sur la scène, les Somalis étaient confinés dans la partie septentrionale de l'actuelle Somalie. Avec le temps, pourtant, ils ont effectué des poussées dans plusieurs directions, notamment au sud, et se sont emparés de la côte de Benadir. Du fait des conditions écologiques du pays, cette expansion vers le sud et dans d'autres directions a pris beaucoup de temps et, même aujourd'hui, a tout l'air de se poursuivre.

132. La population de la Somalie est en grande partie nomade; aussi, jamais dans l'histoire, n'a-t-elle connu les limites et les restrictions de frontières nationales. La seule frontière que connaissaient les Somalis, c'était la limite extrême des pâturages disponibles. Et c'est sur cette tradition nomadique que le Gouvernement de Mogadiscio se base pour revendiquer les territoires de ses voisins, et il cherche à arriver à ses fins par l'agression armée.

133. Si la tentative somalienne d'annexion de l'Ethiopie orientale se fonde sur l'hypothèse qu'il y a en Ethiopie une minorité somalie, un tel raisonnement, outre qu'il est une déformation voulue du caractère polyethnique de la politique éthiopienne, risque de créer un dangereux précédent en exposant l'Afrique, et peut-être même le reste du monde, aux forces de la violence et à l'instabilité.

134. Le fait demeure qu'il n'y a pas un seul pays africain qui n'ait pas des groupes ethniques distincts de part et d'autre de ses frontières. Ainsi, on trouve des Bakongos au Zaïre, au Congo et en Angola; les Ewes sont divisés entre le Ghana et le Togo, les Yorubas entre le Nigéria et le Bénin, les Ben Amirs entre l'Ethiopie et le Soudan, les Masaïs entre le Kenya et la Tanzanie, les Hutus entre le Burundi et le Rwanda, et ainsi de suite. On peut citer également des cas semblables en dehors du continent africain. Autrement dit, si on se laissait prendre à l'argumentation fantaisiste des autorités de Mogadiscio, il faudrait redessiner toute la carte du monde en se basant sur les ethnies.

135. Comme si ses revendications racistes sur les terres d'autres pays, qui rappellent l'*Anschluss* d'Hitler, ne suffisaient pas, le Gouvernement somali a fondé sa politique étrangère sur la dénonciation systématique des accords et décisions internationaux. Ainsi, au cours des années, la Somalie a continuellement rejeté les séries de traités qui délimitaient ses frontières, l'Accord de tutelle⁹ qui avalisait nettement les traités pertinents délimitant les frontières de la Somalie italienne, les résolutions de l'OUA et des pays non alignés relatives aux frontières, ainsi que les dispositions pertinentes de la Convention de Vienne sur le droit des traités¹⁰ et le projet d'articles sur la succession d'Etats en matière de traités¹¹.

⁹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément n° 10. Le texte a été approuvé par l'Assemblée générale dans la résolution 442 (V).

¹⁰ Voir Documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités, première et deuxième sessions, Vienne, 26 mars-24 mai 1968 et 9 avril-22 mai 1969 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.70.V.5), p. 309.

¹¹ Voir document A/CONF.80/15.

136. En rejetant les accords internationaux sur les frontières signés avant son indépendance sous le prétexte qu'elle n'avait pas participé à leur élaboration, la Somalie a, en fait, dénoncé l'Accord de tutelle, qui est fondé, de la manière la plus nette, sur ces mêmes accords de frontières. Les accords de frontières constituent, avec l'Accord de tutelle, la seule base sur laquelle la Somalie est apparue par la suite en tant qu'Etat indépendant. Il est évident que la Somalie ne pouvait pas être partie aux accords de frontières, pour la bonne raison qu'elle n'existait pas en tant qu'Etat avant 1960. En dépit de la position de la Somalie, il n'en demeure pas moins que l'Organisation des Nations Unies a reconnu les accords internationaux quand elle a élaboré l'Accord de tutelle pour le territoire de la Somalie sous administration italienne. Aux termes de l'Article I de l'Accord :

“Le territoire auquel l'Accord s'applique est le territoire précédemment connu sous le nom de Somalie italienne et désigné ci-après par l'expression : “le Territoire”, borné par le Protectorat de Somalie, l'Ethiopie, le Kenya, le golfe d'Aden et l'océan Indien. Ses frontières seront celles que fixent des accords internationaux,” — je répète : “Ses frontières seront celles que fixent des accords internationaux” — “et seront délimitées, pour autant qu'elles ne le sont pas encore, suivant une procédure approuvée par l'Assemblée générale.”

137. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'elle a élaboré l'Accord de tutelle, a non seulement reconnu la validité des accords internationaux sur les frontières, mais a également décidé que le seul problème en suspens était celui de la démarcation des frontières. La Somalie souhaite cependant transformer cette simple question de démarcation des frontières en une question territoriale.

138. Le rejet par la Somalie des décisions de l'OUA est fondé sur une thèse plus insoutenable encore, à savoir que ses rêves d'expansion étaient antérieurs à la création de l'OUA. C'est sur cette base que la Somalie refuse de reconnaître la validité de la résolution AHG/Res.16 (I) de juillet 1964 de l'OUA, qui dispose notamment ce qui suit :

“Considérant que les problèmes frontaliers sont un facteur grave et permanent de désaccord,

“... ”

“Considérant en outre que les frontières des Etats africains, au jour de leur indépendance, constituent une réalité tangible,

“... ”

“Déclare solennellement que tous les Etats Membres s'engagent à respecter les frontières existant au moment où ils ont accédé à l'indépendance.”

139. Ainsi, la Somalie tenterait de faire obstruction à tout effort de l'OUA visant à jouer un rôle constructif parce que, suivant sa logique à rebours, l'OUA serait toujours plus jeune que le différend qu'elle s'efforce de régler.

140. Outre qu'elle a rejeté tous les accords internationaux, la Somalie tente également, de manière malveillante, de

présenter l'Ethiopie comme un "colonialiste noir". C'est là, bien entendu, une déformation délibérée de l'histoire, conçue pour fournir une raison d'être aux ambitions expansionnistes de la Somalie sur l'Ethiopie. Pendant des siècles, l'Ethiopie a dû lutter contre des vagues successives de colonialisme; c'est là un fait bien connu et établi. Le fait que, d'une manière générale, l'Ethiopie ait pu garder ce qui lui a toujours appartenu ne saurait certainement être invoqué contre elle. L'Ethiopie, tout en maintenant son indépendance nationale, a cependant été la victime des intrigues et des visées coloniales.

141. Lors des rivalités coloniales pour l'Afrique, l'empereur Menelik II d'Ethiopie adressa, le 10 avril 1891, aux puissances européennes une lettre-circulaire¹² dans laquelle il déclarait expressément ce qui suit : "Si des puissances éloignées venaient pour se partager l'Afrique, je n'aurais pas l'intention de demeurer un spectateur silencieux".

142. L'interprétation erronée et déformée de cette lettre par la Somalie a été entendue maintes fois. Cependant, le contenu implicite et explicite de la lettre de Menelik n'était qu'un avertissement très net aux puissances aux termes duquel il défendrait résolument l'indépendance et l'intégrité territoriales de l'Ethiopie. Comme les événements ultérieurs l'ont amplement prouvé, il est évident que Menelik n'avait ni le dessein ni l'ambition douteuse de démembrer d'autres pays africains.

143. En dépit des interprétations déformées et malveillantes de ses intentions, Menelik ne demeura pas, en fait, un spectateur silencieux. Le temps passa, et cinq ans plus tard le colonialisme italien lança son agression contre l'Ethiopie. Menelik prouva qu'il tenait parole en infligeant une défaite aux colonialistes italiens à la bataille historique d'Adoua, en 1896, portant ainsi un grave coup au mythe de l'invincibilité des forces colonialistes européennes.

144. Obnubilé par ses idées d'expansionnisme et poursuivant l'illusion de la grande Somalie héritée de ses mentors colonialistes, le Gouvernement de la Somalie n'épargne aucun effort, où que ce soit, pour représenter la composition démographique de l'Ethiopie comme étant un phénomène négatif. La Somalie agit ainsi en vue de manipuler les multiples ethnies du peuple éthiopien à ses fins propres. Mais il n'est pas douteux qu'un tel dessein est voué à l'échec.

145. Comme tant d'autres nations, l'Ethiopie est fière de la diversité religieuse, ethnique, linguistique et culturelle de son peuple, diversité qui représente un acquis, en particulier à l'heure où elle entreprend une tâche de relèvement et de développement national progressiste dans des conditions de liberté, de justice et d'égalité.

146. Il est important aussi de noter que le Gouvernement de Mogadiscio a souvent invoqué le principe d'autodétermination pour servir ses propres visées expansionnistes. Le principe d'autodétermination a été inscrit dans la Charte des Nations Unies dans le seul but de promouvoir les droits légitimes des peuples sous domination coloniale à la liberté

et à l'indépendance. La Somalie a bénéficié de ce principe, dont elle cherche aujourd'hui à déformer le contenu et le sens, pour servir ses desseins expansionnistes. Je voudrais une fois pour toutes souligner que le principe d'autodétermination n'a jamais été conçu, n'a jamais été envisagé en tant qu'instrument pour le démembrement des Etats indépendants existants.

147. En ce qui concerne l'Ethiopie et en raison du caractère complémentaire des ressources des deux pays, le lieutenant-colonel Mengistu Hailé Mariam, président du Gouvernement militaire provisoire de l'Ethiopie socialiste, a renouvelé une fois de plus nos propositions précédentes aux autorités somaliennes, à savoir que l'Ethiopie était prête à coopérer pour mettre en valeur les ressources de la région dans l'intérêt mutuel des deux pays, afin d'édifier une infrastructure commune pour aider et encourager le commerce et développer en commun les bassins de la Juba et de la Wabi Shibelle, rivières qui prennent leur source en Ethiopie. En outre, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans l'espoir d'accélérer la croissance et le développement de la région grâce à la coopération, le Gouvernement militaire provisoire de l'Ethiopie socialiste a proposé une confédération avec la Somalie. Mais celle-ci a répondu à nos propositions pacifiques et constructives en lançant contre nous une offensive militaire.

148. Il va de soi que, devant l'agression non provoquée du régime somali, le peuple éthiopien n'a d'autre choix que celui de se lever en masse pour repousser cette agression comme il l'a fait maintes fois dans le passé lorsque d'autres ont cherché à violer sa dignité, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

149. Le peuple éthiopien est réconforté par le fait que son droit légitime à défendre l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de son pays est appuyé par le droit international. C'est ce droit légitime à l'autodéfense qu'il entend pleinement exercer, jusqu'à ce que les conséquences de l'agression de la Somalie aient disparu.

150. L'agression de la Somalie doit être condamnée non seulement parce qu'elle est dirigée contre l'honneur et la dignité du peuple éthiopien, mais également parce qu'elle cherche à créer un dangereux précédent d'instabilité sur le continent africain, en s'efforçant de transformer les frontières nationales en limites ethniques. On doit résister à l'agression de la Somalie, car elle a été lancée dans un mépris total des principes sacrés inscrits dans les chartes de l'OUA et des Nations Unies, ainsi que de ceux énoncés par le mouvement non aligné. Les efforts résolus du peuple éthiopien pour sauvegarder l'intégrité territoriale du pays sont, de ce fait, non seulement un acte pleinement justifié de légitime défense, mais également un acte visant à maintenir le caractère sacré de ces principes fondamentaux.

151. L'OUA en tant qu'organisation régionale compétente pour traiter des problèmes africains, est toujours saisie des questions touchant l'agression somalienne. A cet égard, l'Assemblée générale connaît bien la décision prise à Libreville, au Gabon, au mois d'août dernier, par le comité des bons offices de l'OUA. En réaffirmant les principes régissant l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, cette décision a rejeté la

¹² Voir *Spanish and Italian Possessions: Independent States Peace Handbooks* publiés par la Historical Section of the Foreign Office, Londres, H. M. Stationery Office, 1920, vol. XX, n° 129 (Abysinia), appendice II, p. 104.

politique d'expansionnisme de la Somalie. L'Ethiopie continue d'avoir pleinement confiance dans l'efficacité de l'OUA et estime que cette organisation régionale devrait se voir accorder la possibilité de résoudre le problème et recueillir une pleine coopération à cette fin, conformément aux dispositions de sa charte et aux décisions pertinentes de ses principaux organes.

152. Si j'ai parlé longuement de l'agression ouverte commise par la Somalie contre mon pays, c'est parce que nous pensons qu'il est de notre devoir d'informer la communauté internationale de tous les aspects que revêtent les hostilités qui font actuellement rage dans la corne de l'Afrique. L'Ethiopie, comme membre fondateur tant de l'Organisation des Nations Unies que de l'OUA, est une nation qui s'est engagée sans équivoque à respecter scrupuleusement tous les principes fondamentaux du droit international qui régissent la conduite des Etats dans leurs relations mutuelles, et, de ce fait, son engagement envers la paix ne le cède à aucun autre.

153. L'Ethiopie a toujours préféré résoudre ses différends avec autrui par des moyens pacifiques plutôt que par le recours à la force. Mais lorsque, comme dans le cas présent, une agression ouverte est commise contre elle, au mépris total des principes d'une conduite civilisée, alors elle n'a d'autre choix que de recourir à un acte déterminé de légitime défense. C'est dans cette voie qu'est actuellement engagé le peuple éthiopien. La communauté internationale se souviendra, sans aucun doute, que le peuple éthiopien a défendu avec succès l'honneur de son pays contre l'agression fasciste, il y a de cela 40 ans. Prêt comme il l'est à faire tous les sacrifices pour défendre son unité nationale et son intégrité territoriale, le peuple éthiopien est, une fois de plus, décidé à s'acquitter de l'obligation historique de légitime défense qui lui incombe, conformément aux chartes de l'OUA et des Nations Unies.

154. M. DAYAN (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux représentants qui ont déjà pris la parole au cours de ce débat et vous ont félicité à l'occasion de votre élection unanime aux fonctions de président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale.

155. Cette année, la cause des droits de l'homme a reçu une puissante impulsion lorsque le Président des Etats-Unis, le 17 dernier, déclarait à cette organisation que chaque nation avait la responsabilité de se faire entendre pour défendre les droits fondamentaux et les libertés dans le monde entier. Nous faisons entièrement nôtre ce point de vue et nous sommes fiers du fait que, malgré les tensions et les provocations les plus intenses, Israël ait réussi à maintenir une société libre, ouverte et multiraciale dans laquelle la dignité de l'homme et le règne du droit sont reconnus au suprême degré.

156. Malheureusement, dans le domaine des droits de l'homme, les résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies sont minces. Nous sommes ici témoins d'un étalage déplorable d'hypocrisie et de cynisme.

157. Nous avons également été déçus qu'il y ait eu si peu de progrès dans la mise en oeuvre des principes humani-

taires de l'Acte final d'Helsinki¹³. Il est regrettable de constater qu'il n'y a eu aucune amélioration dans la situation des Juifs en Union soviétique pendant l'année écoulée. La sortie d'Union soviétique — droit garanti dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans l'Acte final d'Helsinki — est toujours soumise à de strictes restrictions, et les Juifs qui insistent dans la revendication de leurs droits font l'objet de brimades constantes de la part des autorités, sont licenciés de leurs emplois et, dans certains cas, arrêtés et emprisonnés. Le Gouvernement israélien demande une fois de plus à l'Union soviétique de permettre aux Juifs qui le désirent de quitter le pays pour se rendre en Israël afin d'y retrouver leur peuple et leurs familles.

158. Je voudrais à nouveau évoquer le triste sort de la communauté juive de Syrie. Les membres de cette communauté ne jouissent pas des droits de l'homme fondamentaux tels que la liberté de déplacement et le droit d'être réunis à leurs familles se trouvant à l'étranger. Il n'y a aucune raison valable pour le Gouvernement syrien de garder en otages ces 5 000 personnes innocentes.

159. Depuis qu'il est entré à l'Organisation des Nations Unies, il y a quelque 28 ans, Israël a constamment soutenu toutes les initiatives importantes prises par cette organisation en vue de favoriser et de propager la limitation des armements à l'échelle mondiale. Encore que le désarmement ait toujours été étroitement lié à la sécurité, Israël est disposé à contribuer à la réduction de la course aux armements au Moyen-Orient.

160. Au cours des trois dernières années, quelque 7,5 milliards de dollars des Etats-Unis en fournitures d'armes ont été expédiés par l'Est et l'Ouest aux pays arabes situés dans le voisinage d'Israël. En outre, environ 22 milliards de dollars des Etats-Unis d'armes ont fait l'objet de contrats de la part des Etats arabes pour être livrés à partir de la fin de 1976. Israël est prêt à conclure un accord sur la limitation des armements avec tous les Etats du Moyen-Orient.

161. Pour ce qui est d'un autre aspect important du désarmement, Israël a fréquemment engagé ses voisins arabes à se joindre à lui dans des négociations directes destinées à établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En fait, sur ce point comme sur d'autres, M. Fahmy, ministre des affaires étrangères de l'Egypte, a, de propos délibéré, induit l'Assemblée en erreur. Israël est fermement convaincu que ces négociations devraient aboutir à la conclusion d'une convention formelle, contractuelle, multilatérale entre tous les Etats de la région, à l'exemple de précédents connus tels que l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et des propositions tendant à élaborer des accords semblables en Asie du sud et dans le Pacifique Sud. Malheureusement, les Etats arabes ont totalement rejeté cet appel d'Israël qui, après tout, répond aux intérêts de tous les peuples du Moyen-Orient. Je renouvelle aujourd'hui cette proposition.

162. Il y a un an, après le sauvetage par Israël d'otages innocents détournés à Entebbe dans un aérobus d'Air France, le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères

¹³ Adopté par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Helsinki, le 1^{er} août 1975.

de la République fédérale d'Allemagne a proposé aux Nations Unies de rédiger une convention internationale interdisant la prise d'otages et prévoyant des poursuites ou l'extradition des criminels¹⁴. C'était là une initiative importante allant dans la bonne direction, et Israël s'en est félicité. Il est donc extrêmement troublant de constater que le Comité spécial constitué pour s'occuper de la question a fait si peu de progrès dans ses efforts destinés à rédiger une convention qui serait soumise à l'Assemblée. Si, à cause des efforts de ceux qui soutiennent le terrorisme international, cette organisation ne parvient même pas à prendre cette mesure dans la bonne direction, elle aura perdu toute crédibilité en tant qu'instrument efficace d'action internationale.

163. Il est regrettable que les Etats arabes aient joué et continuent de jouer un rôle central dans l'encouragement à la terreur internationale. C'est vers les aéroports arabes que les avions détournés sont dirigés par les terroristes pour y trouver une destination sûre. Le cas récent de la ligne aérienne japonaise en est un exemple classique. Les ravisseurs et les meurtriers de personnalités allemandes connues sont des diplômés de l'école de l'OLP.

164. Aucune cause ne saurait justifier ni faire tolérer le terrorisme. Il s'agit d'une activité criminelle, absolument aveugle quant à ses effets, et qui, de propos délibéré, frappe les innocents et les gens sans défense. Il s'agit donc là d'une question fondamentale pour la communauté internationale, et l'attitude qu'adopte l'Organisation en ce qui concerne le terrorisme donne une claire image de ses responsabilités internationales et de sa force morale.

165. Jusqu'à maintenant, l'acquis de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme est des plus piètres. Le Conseil de sécurité ne s'est pas réuni une seule fois pour condamner les terroristes et les pirates de l'air.

166. J'ai noté avec intérêt que, après s'être entretenu avec le Président et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis à Washington, le 22 septembre, mon collègue égyptien a annoncé à la presse que, pour la première fois, l'Egypte était prête à accepter Israël en tant que pays du Moyen-Orient et à vivre en paix dans cette région. J'ai donc été peiné lorsqu'à l'Assemblée, le 28 septembre [10^e séance], M. Fahmy a cru bon de se livrer à une attaque personnelle contre mon premier ministre, de vilipender le sionisme et de lancer une action destinée à isoler Israël dans cette enceinte. Il a également fait dépendre la paix de la fin de l'immigration en Israël et a ouvertement proféré des menaces de guerre. Il serait facile de lui opposer un démenti, mais je m'en abstiendrai. Je dirai tout simplement que M. Fahmy, par ses propos contradictoires, n'augmente pas la crédibilité de l'Egypte et porte préjudice aux perspectives de paix au Moyen-Orient.

167. Israël ne limitera jamais l'immigration. Le sionisme est l'artère vitale d'Israël. Nous ferons certes tout notre possible pour réaliser la paix et empêcher la guerre; mais je tiens à rappeler à M. Fahmy, lorsqu'il nous menace de guerre, que chacune des guerres lancées par l'Egypte s'est terminée à son très net désavantage. Les dernières négocia-

tions de cessez-le-feu entre Israël et l'Egypte, après la guerre du Yom Kippour, ont eu lieu à 101 kilomètres du Caire. A mon sens, il vaudrait mieux que M. Fahmy cesse de parler de guerre et s'attache plutôt aux questions de la paix.

168. De même, je ne me lancerai pas dans une polémique avec tous les autres représentants arabes qui ont formulé d'innombrables allégations fausses et malveillantes contre Israël.

169. Cependant, il convient de rappeler certains faits. On nous a rappelé que la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, de 1948, sur le partage de la Palestine n'avait pas été réalisée. Certes, mais les Etats arabes eux-mêmes avaient voté contre la résolution, en ont empêché la mise en oeuvre et l'ont détruite par la force des armes. Depuis 30 ans, ils sont coupables d'agression contre Israël.

170. Après chaque guerre, nous avons proposé la paix, mais en vain. Après la guerre de 1948, nous avons négocié avec le roi Abdullah de Jordanie. Nous sommes arrivés à un accord que les deux parties ont paraphé mais, à cause de cela, il a été assassiné par ses compatriotes mêmes alors qu'il priait à la mosquée Al Aqsa, à Jérusalem. En 1957, nous avons proposé au président Nasser de l'Egypte, que des troupes égyptiennes et non pas des troupes des Nations Unies reprennent Charm-el-Cheikh, qui contrôle le détroit de Tiran, à condition que les bâtiments israéliens se voient garantir la liberté de passage, mais Nasser a rejeté notre proposition. Après la guerre de 1967, nous avons offert de négocier la paix : nous avons offert de rendre les territoires en échange de la paix. La réponse que nous avons reçue des pays arabes nous a été communiquée à la Conférence arabe au sommet, le 1^{er} septembre 1967¹⁵. C'étaient trois non : non à la négociation, non à la reconnaissance, non à la paix.

171. De nombreux représentants ont parlé avec nostalgie des lignes d'armistice de 1967 et semblent croire que le retrait d'Israël jusqu'à ces lignes représente la solution complète de tous les problèmes du Moyen-Orient. Mais si les lignes d'avant 1967 sont la réponse au problème, pourquoi la paix n'a-t-elle pas été réalisée entre les années 1949 et 1967, alors que les frontières d'Israël étaient sur les lignes d'avant 1967? Pendant cette période, les Etats arabes ont refusé de négocier la paix comme ils s'étaient engagés à le faire en vertu des accords d'armistice qu'ils avaient signés en 1949. L'OLP, instrument de guerre pour la destruction d'Israël, a été créée en 1964, alors qu'Israël était encore derrière les lignes de 1967.

172. Il a beaucoup été question des territoires détenus par Israël depuis la guerre des six jours. Mais rien n'a été dit sur les causes de cette guerre; rien du blocus du détroit de Tiran par le président Nasser et de ses promesses faites en public d'anéantir Israël; rien non plus du mouvement des forces égyptiennes conduisant à la guerre; rien de la façon dont le roi Hussein, ignorant le conseil que lui avait donné le général Odd Bull, de l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'il se joignit à l'attaque contre Israël avec les forces d'Egypte et de Syrie.

173. Nous n'avons pas l'intention de faire la guerre. Nous avons combattu pour nous défendre contre le sombre destin qu'on nous promettait.

¹⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 7^e séance, par. 113.*

¹⁵ Tenue à Khartoum du 21 août au 1^{er} septembre 1967.

174. Nous n'avons pas oublié que la solution simpliste que tant de participants à ce débat ont préconisée était une réalité sur le terrain entre 1949 et 1967. Or, elle nous a valu la guerre.

175. En 1973, la Syrie et l'Égypte ont à nouveau déclenché une guerre contre Israël. Après leur défaite, la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient s'est tenue à Genève et, au cours de celle-ci, deux accords de dégage­ment ont été élaborés avec l'Égypte et la Syrie en 1974, et un accord intérimaire a été conclu avec l'Égypte en 1975.

176. Depuis lors, Israël n'a cessé de dire sa détermination à reprendre les négociations de paix à Genève sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

177. Étant donné les nombreuses interprétations inexac­tes qui ont été faites à partir de la résolution 242 (1967), précisons bien ce que la résolution dit et ce qu'elle ne dit pas. Elle ne demande pas à Israël de se retirer de manière unilatérale des territoires qu'il a occupés en 1967. Elle ne demande pas à Israël d'abandonner tous ces territoires. Elle ne fait pas dépendre les négociations de paix de ce retrait. Elle ne fixe pas de frontières. Ce qu'elle demande, ce sont des négociations entre les parties en vue de parvenir à un traité de paix concerté.

178. Le libellé de la résolution précise bien clairement que les nouvelles frontières seront déterminées entre les États de la région. La déclaration selon laquelle "des frontières sûres et reconnues" doivent être négociées laisse supposer que les frontières précédentes n'étaient ni sûres ni reconnues. La nécessité que de nouvelles frontières soient établies peut également découler du fait que la pression exercée par les Arabes et les Soviétiques pour faire insérer dans le texte une allusion au "retrait de tous les territoires", ne devait pas aboutir.

179. Je cite M. Joseph Sisco, qui était Secrétaire d'État adjoint des États-Unis aux affaires des organisations inter­nationales à l'époque où la résolution 242 (1967) a été adoptée. Il a dit :

"Cette résolution ne disait pas "retrait jusqu'aux lignes d'avant le 5 juin". Cette résolution disait que les parties devaient négocier pour aboutir à un accord sur ce que l'on appelait des frontières sûres et reconnues finales. Autrement dit, la question des frontières finales... est une affaire à négocier entre les parties¹⁶."

Telle est toujours notre position. Nous devons établir de nouvelles frontières, et non pas revenir aux frontières anciennes. Nous devons négocier des frontières permanentes qui assureront la sécurité d'Israël.

180. Selon la résolution 242 (1967), le règlement de paix doit comprendre :

"La cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région..."

Le règlement doit donc intervenir entre États, et non pas faire appel à la participation d'une organisation quelle qu'elle soit.

181. La résolution 242 (1967) ne fait absolument pas mention de l'OLP. L'OLP est une organisation terroriste qui compte à son actif des atrocités systématiques et aveugles à l'égard de civils innocents, dont des femmes et des enfants. L'OLP est régie par le Pacte national palestinien de 1964, qui a été amendé en 1968 et reconfirmé tout récemment, en mars de cette année, par le Conseil national palestinien au Caire.

182. L'article 6 du Pacte prévoit l'expulsion de la grande majorité de la population juive de notre pays. À l'article 15, le Pacte demande l'élimination du sionisme. À l'article 19, il demande la destruction pure et simple de l'État d'Israël. L'article 20 contient la thèse absurde selon laquelle "la prétention à un lien historique ou spirituel entre les Juifs et la Palestine ne correspond pas aux réalités historiques...". À l'article 21, le Pacte déclare que toute solution qui serait un substitut à une libération complète de la Palestine est rejetée, c'est-à-dire tout plan qui ne conduirait pas à la destruction d'Israël.

183. Il n'y a pas à l'Organisation des Nations Unies un seul État souverain qui négocierait avec un organisme réclamant sa destruction.

184. De nombreuses délégations ont proposé l'établissement d'un État palestinien dirigé par l'OLP sur la rive occidentale et à Gaza. Là encore, ce ne sont que des espoirs pris vainement pour des réalités et tout à fait inacceptables pour nous, puisque c'est méconnaître les termes de la résolution 242 (1967) et les faits concrets sur le terrain.

185. Un mini-État OLP sur la rive occidentale, qui ne serait pas viable en soi, serait une base pour des tentatives de destruction d'Israël. Il suffit de regarder une carte et le programme politique de l'OLP pour saisir cela.

186. Israël avait accepté les dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité comme bases aux négociations de paix. Nous avons accepté la résolution 242 (1967) du Conseil; nous n'avons pas accepté une résolution 242 (1967) amendée par le Conseil; même si un tel amendement était réalisable — et il ne l'est pas —, la résolution 242 (1967) tire sa force et son autorité du fait qu'elle a été reconnue par les États parties au conflit.

187. En outre, les États-Unis considèrent les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) comme la base exclusive d'un règlement du conflit. Le mémorandum de l'accord entre Israël et les États-Unis sur la Conférence de la paix de Genève, signé le 1^{er} septembre 1975, déclare à l'article 4 que les États-Unis :

"...s'opposeront, et au besoin par un vote, à toute initiative prise au Conseil de sécurité visant à modifier dans un sens défavorable le mandat de la Conférence de la paix de Genève, ou à changer les résolutions 242 et 338 de manière incompatible avec leur objectif d'origine".

Les États-Unis ont réaffirmé cette position il y a quelques jours à peine dans une déclaration commune avec Israël.

¹⁶ Voir *The Department of State Bulletin*, vol. LXIII, n° 1623, Washington, D. C., U.S. Government Printing Office, 1970, p. 153.

188. Israël est disposé à reprendre les négociations à Genève pour parvenir à des traités de paix véritables, contractuels et efficaces, y compris l'établissement de relations diplomatiques entre Israël et les Etats arabes. Il ne peut y avoir participation d'un autre Etat, d'un autre groupe ou d'une autre organisation à la Conférence de la paix de Genève sans l'assentiment de tous les participants d'origine. Toutes les négociations doivent avoir lieu sur une base bilatérale.

189. Par les bons offices des Etats-Unis, nous avons transmis des suggestions sur ces questions de fond, et non seulement de procédure.

190. Premièrement, nous avons fourni un projet de texte de traité de paix complet sous tous ses aspects. Deuxièmement, nous avons donné des détails sur notre attitude en matière de discussion et de négociation sur les diverses questions. Cette partie elle-même se compose de deux éléments : d'abord, la présentation de certaines des questions essentielles d'un accord de paix entre nous et chacun de nos voisins, telles que la sécurité d'Israël, la garantie de la liberté de navigation dans toutes les eaux internationales, la sécurité des sources du Jourdain au nord, la base de la coexistence avec les Arabes palestiniens dans la bande de Gaza, en Judée et en Samarie, et autres questions appropriées, autrement dit les questions auxquelles nous croyons que nous devons nous attaquer si nous voulons signer un accord de paix final entre nous-mêmes et chacun des Etats arabes voisins. Le deuxième élément comporte nos idées quant à la solution de ces questions. A notre avis, il doit y avoir normalisation complète des relations, y compris des relations diplomatiques et des liens commerciaux et culturels. Nous avons proposé des modalités, notamment des zones démilitarisées et autres arrangements.

191. En outre, reste le principe essentiel que les négociations doivent être exemptes de toutes conditions ou engagements préalables. Ce principe signifie non seulement qu'aucune des parties ne contraint l'autre par avance à accepter des conditions quelconques, mais aussi que toutes les questions et tous les domaines sont ouverts à la négociation. En ce qui nous concerne, nous serons entièrement ouverts et sincères lorsque nous écouterons, débattrons et examinerons les propositions des autres parties. A titre d'exemple, nous pensons que le règlement concernant la Judée et la Samarie et la bande de Gaza devrait se fonder sur notre existence en commun avec les Arabes palestiniens de ces régions, et non pas sur le partage du territoire.

192. Pendant 10 ans, de 1967 à 1977, le Gouvernement d'Israël s'était engagé à des concessions territoriales en échange d'une paix authentique, ce qui supposait une redivision de la région. Mais ce fut en vain.

193. Nous estimons maintenant que la redivision n'est pas la solution. Nulle part il n'est possible de tracer une ligne de démarcation qui réponde non seulement aux besoins de la sécurité mais également aux besoins historiques, économiques et sociaux de toutes les parties. Bethléem, ville satellite de Jérusalem, qui a besoin de Jérusalem pour son commerce, son tourisme et, en fait, pour son existence même, ne peut être coupé de la ville sainte. Le mont Scopus, où se trouvent l'Université hébraïque et l'hôpital Hadassah, ne saurait être séparé d'Israël. Et faut-il qu'une

fois de plus les Arabes de Gaza soient enfermés dans une bande de terre insupportablement étroite, sans pouvoir sortir à moins de traverser une frontière internationale ? Non. Le modèle de l'avenir doit être la Jérusalem unie, où depuis 1967 les Juifs et les Arabes ont prouvé qu'ils pouvaient vivre ensemble dans l'harmonie, à leur avantage mutuel, où tous les résidents jouissent de la liberté de déplacement dans toutes les parties de la ville sainte, et où la liberté d'accès aux Lieux saints est garantie à tous. Il n'y a plus place pour des barbelés, et il n'y en a plus besoin maintenant.

194. Mais si les Arabes avaient proposé le partage de ces territoires entre eux et nous, nous aurions débattu et examiné leurs propositions; ensuite, nous aurions décidé si nous étions prêts ou non à accepter leurs propositions. A cet égard, je voudrais faire remarquer que nous avons réexaminé la position de la Jordanie et celle des Arabes palestiniens, et nous n'avons décelé aucune inclination de leur part d'accepter une solution fondée sur la redivision de la Judée, de la Samarie et de la bande de Gaza.

195. Les critiques qui ont été dirigées contre Israël du fait de l'établissement de colonies de peuplement en Judée et en Samarie ne sont pas fondées. Ces colonies de peuplement sont licites. En vertu du droit international, ni la Jordanie ni aucun autre Etat arabe n'a de droits territoriaux souverains quelconques sur la rive occidentale ou sur toute autre partie de ce qui était la Palestine du mandat en 1948, lorsque le Royaume-Uni a renoncé à son mandat. Aucun Etat aujourd'hui n'a sur ce qui était la Palestine du mandat d'assertion de souveraineté qui l'emporte ou qui soit même l'égale des assertions d'Israël.

196. Les Etats arabes ont rejeté la résolution de l'Organisation des Nations Unies sur le partage et, au mépris de la Charte des Nations Unies, ont recouru à la force pour s'efforcer d'en empêcher l'application. Le recours à la force de la part des Arabes en 1948 a constitué un acte d'agression et non point de légitime défense.

197. "... il se déroule en Palestine des opérations militaires; ces opérations ont été provoquées par un certain nombre d'Etats dont les troupes ont illégalement envahi le territoire palestinien, alors que ce territoire n'appartient à aucun desdits Etats¹⁷."

Ces paroles ont été prononcées par M. Tarasenko, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, au Conseil de sécurité, en 1948.

198. Cet acte n'a entraîné aucun droit pour les Etats arabes et, en fait, ces Etats étaient soumis aux restrictions que le droit international impose à une armée de "conquêteurs" ou à une armée d'"occupation".

199. L'annexion de la Judée et de la Samarie par la Jordanie, au début de 1950, n'a jamais été reconnue par aucun Etat, sauf le Pakistan et le Royaume-Uni. Le Département d'Etat des Etats-Unis, à une conférence de presse, le 29 juillet 1977, a confirmé qu'il y avait des problèmes de droit quant aux droits souverains de la Jordanie sur la rive occidentale.

¹⁷ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, troisième année, n° 75, 306^e séance, p. 7.

200. Etant donné cette annexion illégale de la rive occidentale, la quatrième Convention de Genève¹⁸ n'est pas applicable.

201. Mais, même si les lois de l'occupation de belligérance étaient applicables, ces règles ne contiennent pas de restrictions quant à la liberté des personnes de venir résider dans la zone en question. La quatrième Convention de Genève interdit les transferts forcés, non pas les actes volontaires de personnes qui viennent résider sur la rive occidentale. Pas un habitant arabe n'a été déplacé par l'établissement de ces colonies de peuplement juives; pas un résident arabe de Judée et de Samarie n'a perdu son foyer du fait de ces villages pacifiques. Avant tout, il est inacceptable pour nous que des Juifs se voient interdire de vivre dans une partie quelconque de leurs terres ancestrales.

202. Je tiens à bien préciser un point. Ces colonies de peuplement ne décideront pas des frontières finales entre Israël et ses voisins. Ces frontières seront décidées au cours de négociations entre Israël et ses voisins. Les colonies de peuplement ne constituent en rien un obstacle à la paix, car, si c'était le cas, nous aurions eu la paix il y a des années de cela.

203. Nous croyons que le problème concernant le statut des Arabes qui vivent sur la rive occidentale devrait être réglé dans le cadre des négociations de paix à Genève entre nous et la délégation jordanienne, qui pourrait comprendre des Arabes palestiniens de Judée et de Samarie.

204. L'un des problèmes principaux qu'il conviendra de résoudre dans un règlement de paix est celui des réfugiés. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité parle de "réfugiés", et non de "réfugiés arabes"; elle s'applique aux réfugiés tant juifs qu'arabes. Au cours de l'élaboration de la résolution, un effort soviétique de la limiter aux réfugiés arabes a échoué.

205. L'origine du problème des réfugiés arabes de Palestine a été le rejet, par les Arabes, de la résolution de l'Organisation des Nations Unies sur le partage et la guerre que les Etats arabes ont déclarée à l'Etat d'Israël le lendemain de la création de ce dernier. La responsabilité leur en incombe donc. Si les Arabes avaient accepté la résolution, il n'y aurait pas eu de problème de réfugiés. En outre, du fait des guerres entreprises par les Etats arabes contre Israël, les juifs qui avaient vécu pendant des millénaires dans les terres arabes ont dû partir, abandonnant toutes leurs terres et tous leurs biens. Pour quelque 590 000 réfugiés arabes, il y a eu quelque 600 000 réfugiés juifs venus de l'Irak, du Yémen, de la Syrie, de l'Egypte, de la Libye et du reste de l'Afrique du Nord.

206. Les réfugiés dans d'autres parties du monde ont été intégrés avec succès aux communautés nationales auxquelles ils appartiennent. La seule exception à cette règle générale est la situation des réfugiés arabes. Les Etats arabes ont refusé d'absorber ou d'intégrer leurs frères dans leurs sociétés respectives. Les Etats arabes ont placé le "rétablissement" des "droits légitimes" de ces réfugiés — c'est-à-dire leur retour en Israël — au centre même de leur exigence. Cette exigence constitue une grave déformation des réalités du problème des réfugiés.

207. Nous n'avons pas l'intention de renvoyer des Juifs en Irak, en Syrie, en Egypte, au Maroc, au Yémen et dans d'autres pays arabes pour qu'ils soient pendus sur les places publiques de Bagdad ou qu'ils soient dépouillés de leurs droits de l'homme et deviennent des citoyens de troisième classe, emprisonnés dans des ghettos, comme cela se passe aujourd'hui en Syrie, et ce afin d'accueillir des réfugiés arabes à leur place. Le fait est qu'un échange de population s'est produit entre Israël et les pays arabes.

208. La différence entre Israël et les Etats arabes, c'est que nous, en Israël, avons d'emblée intégré tous les réfugiés juifs dans notre société, mais que les Etats arabes, de propos délibéré, ont perpétué le "statut de réfugié" de leurs propres frères pour en faire une arme politique contre Israël. L'exigence des Arabes quant au retour des réfugiés en Israël, associée aux propositions tendant à établir un Etat palestinien, est destinée à détruire Israël. Les réfugiés devraient être réinstallés et intégrés dans les sociétés arabes où ils vivent actuellement. Et tout règlement de paix devrait contenir des dispositions expresses permettant à tous les réfugiés de trouver un domicile, un emploi et la réparation qui leur est due.

209. Dans toute discussion sur l'indemnisation des réfugiés, Israël parlera des réparations dues aux réfugiés juifs des pays arabes et exigera que leurs revendications soient réglées dans le cadre de l'accord de paix définitif.

210. Il n'y a qu'une route qui permette d'aller vers la paix : la route des négociations directes sans conditions préalables. Aucun conflit dans le monde n'a jamais été réglé sans que les parties au conflit négocient face à face. Notre conflit ne fait pas exception.

211. Le coeur du problème réside dans le refus des Arabes de reconnaître le droit d'Israël à la souveraineté nationale dans la terre ancienne et historique du peuple juif. Voilà le coeur du problème, et, tant qu'il persistera, les obstacles à une paix juste et durable demeureront.

212. Les événements de ces jours derniers et la possibilité d'une reprise de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient à Genève permettent néanmoins un optimisme prudent, qui pourrait devenir motif d'une grande espérance. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à entreprendre un effort commun, pour long et difficile qu'il puisse être, afin de négocier un accord définitif qui nous permettra de vivre dans la paix et la sécurité.

213. M. ADAMOU (Niger) : La trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvre sur un monde habité par l'incertitude politique et l'angoisse économique. Ainsi, certains problèmes — et non les moindres — qui ont été l'objet des préoccupations de nos précédentes sessions n'ont encore pu trouver de solutions satisfaisantes.

214. On a le sentiment de vivre une époque de désordre prémédité, de volonté manifeste de destruction et de refus plein de suffisance d'accepter l'amélioration et le progrès nécessaires aux millions d'hommes déshérités à qui, parfois, on nie jusqu'à la simple identité.

215. La trente-deuxième session est une rencontre de plus pour dire nos angoisses et nos espérances. Le monde, enfin,

¹⁸ Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949.

peut-il se ressaisir un moment et tâcher de dompter le démon de la querelle et de l'intérêt égoïste ?

216. Qu'il me soit permis de saluer le premier geste de cette session, à savoir l'entrée dans la communauté internationale de la république soeur de Djibouti et de la République socialiste du Viet Nam. Notre organisation, en s'enrichissant de ces deux éminents Membres, approche de sa véritable vocation, qui est l'universalité dans le respect des droits des peuples à vivre librement dans un monde de paix et de justice.

M. Conteh (Sierra Leone), vice-président, prend la présidence.

217. Les peuples de Djibouti et du Viet Nam apporteront à la communauté internationale, nous en sommes convaincus, leurs expériences, mais surtout le désir et l'effort de paix que le monde entier leur a toujours reconnus. Qu'ils soient félicités pour leurs luttes courageuses qui les ont conduits jusqu'à nous. Leur présence ici est une victoire pour tous les peuples asservis et encore enchaînés qui luttent pour recouvrer leur personnalité et leurs droits. Le processus de décolonisation est irréversible; nous attendons d'autres peuples d'autres Etats que le joug du colonialisme maintient encore loin de leurs droits élémentaires.

218. Depuis la date historique du 15 avril 1974, le Conseil militaire suprême et le gouvernement, tirant les leçons judicieuses d'une longue et douloureuse expérience, se sont attelés à la recherche du mieux-être de l'homme nigérien, conformément à ses aspirations naturelles à la paix et à la sécurité. Ce mieux-être, nous avons entrepris de le créer et de le consolider dans le cadre d'un combat national contre le sous-développement, l'instauration de la justice sociale et la réaffirmation constante de notre identité nationale.

219. Les longues et effroyables années d'une implacable sécheresse sont encore présentes dans nos mémoires, et les actions entreprises pour la mise en valeur de nos ressources naturelles et la recherche d'une autosuffisance alimentaire constituent aujourd'hui la motivation évidente d'une mobilisation conjuguée de tous les Nigériens. Témoins, ces organisations nationales de jeunesse, femmes et hommes, qui mènent à travers toute l'étendue de ce vaste territoire de 1 267 000 km² des activités d'entraide sociale, de développement et de réhabilitation du patrimoine culturel de la communauté nationale.

220. Cette mobilisation nationale se traduit aujourd'hui par un triplement systématique de notre budget d'équipement national, témoignant ainsi de notre ferme volonté d'aller de l'avant dans la voie du développement national. En effet, le Niger d'aujourd'hui a préféré à un certain progressisme verbeux et dilatoire, qui ne trompe plus personne, le véritable progrès prescrit par sa devise, ce progrès qui libère l'homme des entraves naturelles, de la misère, de la famine et de l'ignorance, ce progrès qui a pour ambition de permettre à chacun le plein épanouissement de sa personne physique et spirituelle.

221. Le 4 août dernier, le lieutenant-colonel Seyni Kountché ouvrait solennellement la Conférence des cadres et de la diplomatie nigérienne en ces termes :

“Notre action de développement national a porté, depuis le 15 avril 1974, sur la recherche d'une société de

développement en mettant un accent particulier sur la justice sociale et sur une meilleure répartition des richesses nationales... Puis nous avons intensifié la recherche de l'indépendance économique, notamment par le développement des activités industrielles, minières et commerciales; nous avons aussi amélioré le réseau routier des transports et entreprenons la diversification des voies d'accès de notre pays à la mer. Mais nous nous sommes surtout préoccupés du sort de nos compatriotes vivant dans les campagnes... Ainsi, nous avons entrepris une vaste opération de multiplication des points d'eau et de reconstitution de notre cheptel décimé par la sécheresse. Ces efforts consentis en direction de nos masses rurales ont fait à nouveau renaître l'enthousiasme de celles-ci et leur confiance en l'avenir. Partout dans nos villages, l'incitation est au travail en vue de produire davantage pour que soit écarté à jamais le spectre de la famine. Mais tous ces résultats, pour positifs et réconfortants qu'ils soient, ne doivent pas nous faire oublier que la tâche à accomplir demeure immense, et que nous avons encore besoin de concours extérieurs.”

222. Quant à notre philosophie politique extérieure, elle repose sur deux grands principes à travers lesquels s'exprime la diplomatie du Niger nouveau. D'abord le non-alignement, un non-alignement positif qui procède de notre volonté d'affirmer notre identité nationale et notre souveraineté internationale. Ensuite, la coopération, une coopération tous azimuts, inspirée de ce non-alignement et découlant de notre option engagée d'ouverture envers tous les pays qui partagent nos points de vue et nos préoccupations, une coopération dont la dynamique essentielle reste et demeure la promotion des facteurs d'un développement structurel de notre économie.

223. Sur le plan régional et africain, il me plaît de proclamer notre attachement, par ailleurs jamais déçu, à une politique de concertation et de dialogue et surtout de bon voisinage et d'intégration économique et sociale avec tous les Etats de la sous-région. C'est pourquoi, sans préjudice des structures mises en place au niveau de l'OUA, le Gouvernement du Niger, en collaboration ou parallèlement avec d'autres Gouvernements africains, a entrepris des tentatives de médiation en vue d'aplanir les divergences et de trouver des solutions pacifiques à certains différends, pour préserver et consolider ce que nous avons de plus cher : je veux parler de notre indépendance. Comme par le passé, le Niger poursuivra ce rôle naturel de médiation et de rapprochement des peuples et de leurs idées, parce que nous avons foi dans les vertus du dialogue entre frères, parce que nous demeurons convaincus que l'Afrique ne sera libérée que par ses fils et que ses fils ne la libéreront que s'ils sont unis et solidaires. Ils ont la capacité — parce que l'ayant prouvé à maintes reprises — de dépasser leurs divergences.

224. Sur le plan international, notre pays, par son association, conjointement avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, avec les Etats de l'Europe des neuf, depuis la signature de la Convention de Lomé¹⁹, a exprimé sa foi dans la coopération au sein d'ensembles vastes et enrichissants. C'est dans cet esprit encore qu'il milite au sein du groupe des non-alignés, du Groupe des Soixante-Dix-Sept et

¹⁹ Convention ACP-CEE de Lomé, signée le 28 février 1975 à Lomé. Le texte en a été distribué sous la cote A/AC.176/7.

de la Conférence islamique. Il oeuvre activement pour le rapprochement et la solidarité entre les pays africains et les pays arabes.

225. Les maigres résultats des différentes stratégies de développement conçues par l'Organisation des Nations Unies ne peuvent nous laisser indifférents. Il est un âge à tout. Nous sentons venir le moment où les goulets d'étranglement se desserreront d'eux-mêmes. Les échecs ne peuvent s'accumuler indéfiniment sans éveiller des cas de conscience.

226. Le dialogue Nord-Sud — et nous en saluons à cette occasion l'initiative prise par la France — avait un moment laissé penser qu'il apporterait un changement notable dans les relations économiques internationales. Il s'est achevé malheureusement dans une impasse regrettable qu'une volonté politique des pays développés aurait pu régler sans difficulté. Les palliatifs jetés de bonne grâce aux laissés-pour-compte du développement ne peuvent en aucun cas être présentés comme éléments positifs de premier ordre, susceptibles de résoudre l'immense besoin de développement des pays du tiers monde. L'instauration d'un nouvel ordre économique international, c'est aussi la chance des pays industrialisés, car la reconversion de leur économie ne se conçoit plus sans le développement des pays sous-développés.

227. Il faut se résoudre à accepter cette vérité comme on accepte d'exister avec, et non contre les autres. L'économie cesse de plus en plus d'être une affaire nationale. Elle devient mondiale. Mieux vaut en prendre acte dès maintenant et avoir le courage de regarder les choses telles qu'elles sont, telles qu'elles ont cessé d'être, c'est-à-dire un héritage complètement usé de conceptions du siècle dernier et des décennies passées. La survie du monde industrialisé, c'est d'assurer lui-même le développement des pays en développement. Mais, avant tout, ces derniers doivent s'organiser. Il leur revient de réfléchir sur les possibilités, peut-être salutaires, de mise sur pied de mécanismes organisés et dynamiques de coopération horizontale et, à ce titre, je voudrais me féliciter de l'amorce engagée par la onzième session extraordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, en décembre dernier à Kinshasa, dont les résolutions de principe recèlent des éléments positifs et féconds. Dans ce même contexte de reformulation de la stratégie de développement régionale, la Conférence des ministres, lors de sa quatrième réunion, au cours de la treizième session de la CEA, tenue à Kinshasa, a abouti à des conclusions²⁰ en matière de coopération intra-africaine, conclusions qui méritent de notre part une attention particulière parce qu'elles constituent des facteurs importants pour nos Etats préoccupés à instaurer une sécurité économique collective. De même, les conclusions de la première Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA et de la Ligue des Etats arabes, tenue au Caire en mars [voir A/32/61], constituent, à nos yeux, un facteur d'encouragement à l'optimisme. Au point où nous en sommes, cette dernière voie, bien que modeste, offre probablement autant de possibilités que toutes les autres tentatives de dialogue où la contradiction évidente des intérêts prend encore le pas sur le sens naturel de la justice et de l'équité.

²⁰ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, soixante-troisième session, Supplément n° 7, troisième partie.

228. Voilà les vues que la situation actuelle de l'économie internationale inspire à ma délégation. Il nous appartient, à partir des intentions déjà et maintes fois exprimées, aussi bien dans le cadre des forums sous-régionaux et régionaux que dans celui du système des Nations Unies, d'envisager les voies et moyens de faire évoluer les mentalités et de donner aux intentions exprimées une impulsion réelle en direction du concret.

229. Il est des questions qui, parce qu'elles ont un impact socio-économique certain sur le devenir des nations en développement, constituent pour mon pays un sujet de préoccupation quotidienne.

230. Il s'agit du problème de la désertification, dont la première Conférence mondiale vient de tenir ses assises à Nairobi. C'est là une preuve encourageante de la prise de conscience universelle des problèmes divers que ne cesse de poser un phénomène naturel, et le plan d'action issu de cette conférence²¹, fruit de trois années de réflexion et de recherche, pourrait constituer, sans nul doute, un instrument de lutte efficace si les sacrifices de sa mise en oeuvre étaient largement consentis. Au-delà de la querelle sur l'institution d'un fonds, nous voudrions exprimer notre sincère espoir de voir que, à l'instar de l'assistance bienveillante qu'elle nous a apportée de façon ponctuelle, la communauté internationale réagira très favorablement à la mise en place de structures permanentes de lutte contre la désertification. La lutte contre la désertification, c'est avant tout une lutte écologique. Accepter l'une, c'est aussi accepter l'autre.

231. La seconde question, objet de préoccupation de mon gouvernement, procède des difficultés rencontrées quant à l'harmonisation des points de vue sur la question aussi complexe que fondamentale du droit de la mer. Si le texte de négociation composite officieux, issu de la sixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer²², laisse entrevoir l'unanimité autour du principe du droit d'accès à la mer et depuis la mer, il reste que les aspects non moins importants de la délimitation des largeurs de souveraineté exclusive et de l'organisme international d'exploitation et d'exploration des fonds marins font encore l'objet de positions figées et inconciliables, renvoyant aux calendes grecques toute solution négociée de cette question.

232. Mon pays, du fait de sa situation de profonde continentalité et vivant encore l'expérience douloureuse de longues années d'une sécheresse destructive, entend oeuvrer, de concert avec les nations qui partagent ses préoccupations, pour qu'une solution durable et concertée, au niveau régional et mondial, soit trouvée aux vicissitudes économiques que nous imposent l'éloignement des côtes maritimes et notre situation en plein coeur du Sahel. Au regard de ces questions, des actions sont conjointement entreprises à divers échelons, notamment dans le cadre du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, du Club des amis du Sahel, de la Commu-

²¹ Voir document A/CONF.74/36.

²² Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. VIII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.V.4), documents A/CONF.62/WP.10 et Add.1.

nauté économique de l'Afrique de l'Ouest, de l'Agence de coopération culturelle et technique, dont certains projets en matière de désenclavement et de lutte contre la désertification, entrepris avec la bonne grâce de certains pays amis, suscitent de notre part d'immenses espoirs. Je profite de cette occasion pour renouveler, au nom du Gouvernement et du peuple nigériens, nos sentiments de gratitude au Gouvernement et au peuple canadiens pour la décision historique prise lors de la récente réunion des ministres du Comité permanent inter-Etats d'alléger le fardeau de la dette extérieure des pays en développement les plus démunis de l'Organisation des Nations Unies. En répondant ainsi à l'une des principales revendications des pays en développement à la Conférence de Paris, le Gouvernement canadien se fait le pionnier exemplaire et diligent de ce nouvel ordre économique que nous appelons de tous nos vœux. C'est là une occasion sans précédent dans l'assainissement du mécanisme de la coopération multilatérale et nous espérons que cette attitude inspirera d'autres pays nantis pour soulager les nations pauvres du globe du poids de certaines dettes contractées par la force des choses et qui gênent considérablement leur combat contre le sous-développement.

233. C'est également avec une réelle satisfaction que nous avons pris acte de l'annonce faite par le Ministre des affaires étrangères du Canada, M. Jamieson [6^e séance], de la décision de son gouvernement de participer pour 10 p. 100 à la réserve céréalière d'urgence, estimée à 500 000 tonnes, pour couvrir le déficit alimentaire au cours des 5 ou 10 prochaines années. Cette mesure trouve chez nous un écho des plus favorables, car les facteurs naturels qui ont engendré la sécheresse restent encore présents dans le contexte du Sahel.

234. La période écoulée depuis notre dernière session, bien que relativement courte dans la vie des nations que nous représentons, a mis en évidence, à travers de multiples faits et événements regrettables, la contradiction flagrante et décevante qui inspire les acteurs de la vie internationale contemporaine. En effet, nous continuons à déplorer que le monde dans lequel nous vivons continue d'être confronté à de graves problèmes qui préparent — pour, de trop souventes fois, y aboutir — une rupture de la paix et de la sécurité internationales. Ces deux préceptes, fondamentaux dans l'esprit des initiateurs de la Charte, constituent la finalité même de nos actions au sein de cette organisation. Aussi est-ce avec un indicible regret que nous assistons aux innombrables cas de violation massive et souvent délibérée de notre charte et de ses principes. Qu'il s'agisse de nombreux cas d'atteinte à la souveraineté et à l'intégrité des Etats, de la violation effrontée des droits des peuples ou de la répugnante course effrénée aux armements nucléaires et de destruction massive, nous ne cesserons d'adjurer notre assemblée générale d'assumer pleinement ses responsabilités et de trouver à ces situations les justes règlements qui s'imposent.

235. Il y a seulement quelques années, l'Afrique était unie et résolue à se défaire des chaînes asphyxiantes d'un colonialisme rétrograde. Aujourd'hui, cette même Afrique connaît les plus horribles affrontements fratricides qu'elle ait jamais connus dans son histoire. Des nations soeurs et voisines, unies non seulement par l'histoire et par la géographie, mais aussi par de frappantes et naturelles

identités ethnologiques, linguistiques et culturelles, se lancent l'une contre l'autre dans un affrontement dont, en définitive, elles sortent toutes perdantes. Le jeu subtil du colonisateur qui nous divisait pour mieux nous dominer, c'est aujourd'hui des nations indépendantes et souveraines qui le prennent à leur propre compte. Les principes prescrits par la Charte des Nations Unies et par celle de l'OUA, réaffirmés dans les différentes décisions, résolutions et déclarations pertinemment intervenues pour consolider et asseoir la paix et la sécurité, le bon voisinage et la coopération fraternelle entre les peuples et les nations du globe, ces principes, dis-je, sont bafoués chaque jour un peu plus, écrasés, piétinés, donnant de notre propre image la triste expression de l'inconséquence et de l'indignité. Nous acceptons délibérément de faire le jeu de l'impérialisme qui nous retourne contre nous-mêmes pour consolider ses propres assises.

236. De l'avis de ma délégation, il est urgent que les exigences actuelles en matière de droits de l'homme, aussi fondamentales et légitimes soient-elles, puissent tenir compte du préalable indispensable à leur réalisation : le respect du droit souverain des nations et des sociétés humaines organisées, le respect du droit des peuples à s'autodéterminer et à mener, chez eux, une existence conforme à leurs aspirations.

237. Je voudrais rappeler ces mots prophétiques du lieutenant-colonel Seyni Kountché, président du Conseil militaire suprême et chef de l'Etat :

“L'Afrique est devenue l'enjeu des grandes puissances; elle est, pour ainsi dire, le terrain électif de manoeuvres de toutes les formes de guerre. Il nous est impérieux d'éviter qu'elle ne se transforme en un immense champ de bataille où les plus nantis viendraient déverser leurs excédents de bombes sur les têtes innocentes de nos peuples déjà affamés.”

Ces mots prophétiques, dis-je, traduisent aujourd'hui une amère réalité : le contrecoup de ce que nous avons dénoncé comme le plus grand scandale de notre temps, je veux nommer cette course effrénée aux armements; car il est inadmissible que certaines grandes puissances continuent à s'armer et à armer davantage des petites nations acquises à la paix et à la sérénité, fléchissant par là même l'équilibre fragile d'un monde divisé. Comment, dans les circonstances actuelles, comprendre les nations dites civilisées de ce monde ? Alors que les trois-quarts de l'humanité souffrent d'analphabétisme et de faim, elles se complaisent à faire étalage de leur technologie sous forme d'armes et autres engins de mort, sur lesquels elles réalisent d'in vraisemblables bénéfices. Certains avancent le chiffre de 360 milliards de dollars, c'est-à-dire l'argent nécessaire pour faire décoller économiquement une grande partie de l'Afrique.

238. La paix et la sécurité ne sont l'apanage de personne. Elles s'imposent à tous, grands et petits pays, comme une nécessité : nécessité dans le contexte africain, nécessité dans le contexte de tous les peuples en lutte et de toutes les nations dominées, exploitées et asservies, nécessité aussi dans le contexte des blocs. C'est l'occasion pour moi de dire avec combien d'espoir nous attendons les assises de notre prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement, car, de l'avis du Niger, la détente, chère aux uns, et le

développement, toujours prioritaire pour les autres, ne sauraient être poursuivis et consolidés s'il existe chaque jour un peu plus d'armes versées sur le marché international.

239. Les foyers d'affrontement prolifèrent, cristallisant chaque jour les sujets de préoccupations. Ainsi, à Chypre, nous continuons de déplorer les événements qui ont conduit au déchirement de cette île, dont les deux communautés, malgré ce qui les sépare, se doivent de rester ouvertes au dialogue et à la réconciliation. Ma délégation joint sa voix aux autres pour lancer à nouveau un appel aux représentants des deux communautés pour que, sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les négociations intercommunautaires reprennent de façon constructive, sur la base de compromis mutuellement acceptables et conformes aux aspirations de la nation chypriote.

240. Au Moyen-Orient, l'ennemi sioniste continue ses actes d'agression barbare et criminelle contre le peuple palestinien à la reconquête de sa patrie usurpée. Israël s'obstine et étend son occupation sur les territoires arabes en dépit de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité et des décisions subséquentes de notre organisation. Nous restons fermement convaincus que seul le retrait des forces israéliennes des territoires occupés depuis juin 1967, y compris Jérusalem, ainsi que l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, pourraient aboutir à l'instauration d'une paix durable dans cette région. A cet égard, nous gardons bon espoir que les obstacles érigés contre la participation palestinienne aux négociations de Genève seront surmontés, et que cette conférence reprendra ses travaux sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

241. Ma délégation se félicite des nouvelles positions soviéto-américaines sur cette question telles que contenues dans la déclaration du 1^{er} octobre 1977. La déclaration conjointe signée par les deux gouvernements constitue un prélude favorable à l'établissement d'une paix véritable au Moyen-Orient. Souhaitons que le consensus atteint par les deux parties débouche sur une solution définitive.

242. S'agissant de l'Afrique australe — cette partie de notre continent qui reste encore sous domination coloniale —, nous nous réjouissons de voir les manifestations d'intérêt dont fait preuve chaque jour la communauté internationale pour sa libération totale et définitive.

243. Les pays occidentaux qui sont, qu'on le veuille ou non, responsables de la naissance, de l'évolution et de la puissance économique et technologique de l'Afrique du Sud, et qui sont d'ailleurs de plus en plus conscients de leur responsabilité, ont entrepris récemment de faire entendre raison à Vorster et à sa clique. Plaise au ciel qu'ils réussissent rapidement dans leur démarche, afin que le racisme et l'*apartheid* disparaissent à jamais de notre continent. Mais nous connaissons l'entêtement du bastion du racisme et aussi les complicités qui, sous le couvert de multinationales, continuent de contourner habilement décisions et résolutions de l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale ne devrait plus se contenter de gémir de désespoir devant les principaux acteurs de ces drames que le Noir africain vit dans sa chair. Elle devrait prendre des sanctions concrètes contre tout Etat encourageant Vorster

et Smith, car nous avons tous conscience de l'anachronisme de ces pratiques. Il reste hélas que des enfants d'Afrique meurent à Soweto, que Steven Biko, pourtant apôtre de la coexistence et de la non-violence, est mort récemment, comme beaucoup de ses compatriotes, victime de l'aveuglement et de la bêtise.

244. Le tribut à payer sera encore très lourd. Cependant, de manière inéluctable, nous sommes convaincus que l'Afrique recouvrera sa dignité. Nous gardons l'espoir que les récentes initiatives du plan anglo-américain et les tentatives des cinq puissances dans le dossier namibien constitueront une base enfin sérieuse de solution du dossier de l'Afrique australe.

245. Je voudrais, avant de terminer, dire le capital d'espérance et de confiance que les nations non autonomes autant que le monde libre, en un mot l'humanité tout entière, placent dans les actions concertées de notre organisation. Le Niger, pour sa part, a cru et continue de croire que quelque chose est possible, non pas seulement dans le domaine de l'intention, mais surtout dans celui de l'action. Les raisons conséquentes — il est inutile de les rappeler ici — qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies, son évolution et la nécessité encore plus impérieuse de son existence et de sa consolidation, doivent faire que l'ONU puisse prendre courageusement et très conséquemment ses responsabilités historiques devant les graves questions qui se posent à la communauté internationale.

246. Cette prise de responsabilité, nous l'entendons dans le sens d'une rationalisation accrue du mécanisme administratif, une coordination plus efficiente entre les organes et les institutions du système et une meilleure disponibilité à l'application de décisions prises conformément aux vœux souverains des nations que nous représentons.

247. Le triste sort de la Société des Nations guette aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies, mais nous avons espoir qu'elle n'achoppera point devant ces obstacles nombreux et souvent délibérés. Nous devons nous départir de la malheureuse et inefficace pratique des déclarations majestueuses mais combien oiseuses, de la prolifération de résolutions et recommandations itératives et toujours sans lendemain, bref de tout ce qui nous détourne de notre propre volonté et des raisons pertinentes qui font que nous nous retrouvons chaque année pendant trois mois, car l'Organisation des Nations Unies est et restera encore longtemps le dernier recours de la diplomatie parlementaire.

248. Au terme de mon propos, je voudrais à nouveau tourner mon regard vers mes compatriotes africains pour déplorer avec eux les crises aiguës, les guerres et la haine qui sont entrées dans notre continent par la grande porte. Notre sécurité collective est mise à l'épreuve.

249. Notre génération, souvent tentée par les idéologies les plus difficiles à concilier avec nos traditions de tolérance et de liberté, risque de porter pendant longtemps encore devant le tribunal de l'histoire la responsabilité de ces importations inopportunes. Les grandes nations ne se font plus la guerre que par personnes interposées. Pourquoi dès lors accepter de sacrifier nos populations au service d'un intérêt qui leur est totalement étranger ?

250. Par ailleurs, le nationalisme, que tout le monde chérit en raison de sa noblesse dans l'édification d'une société juste et équitable, est souvent dénaturé en Afrique. Il est devenu la clef passe-partout pour justifier des crimes, des génocides, des velléités de puissance et de domination.

251. L'Afrique a besoin de reprendre ses vertus de tolérance et de justice. Elle en a besoin pour le vrai combat qui l'attend : celui du recouvrement de sa dignité, celui de son développement. Il n'existe pas de problème sans solution. Nos réunions de l'OUA sont souvent un exemple de volonté politique en direction de la réconciliation et de l'entente. Il faut admettre qu'il n'existe pas parmi nous des pays ou des hommes prédestinés à conduire les autres vers un destin quelconque. Nos règles, si faibles soient-elles, nos chances de vie commune, avec toutes les incertitudes du quotidien, le bénéfice du progrès pour nos populations, sont contenus dans différentes chartes, dont la plus privilégiée se trouve être celle de l'OUA. Ceux qui, pour une raison ou une autre, pensent pouvoir se passer de l'OUA et de ses principes savent aussi à quoi ils s'exposent. Tous les pays ont un commun et nécessaire besoin de la solidarité du groupe. Aucun pays n'a réussi à composer sa puissance de l'extérieur pour l'imposer aux autres Etats africains. Restons donc solidaires et soignons, pour des combats plus utiles en faveur de nos populations, nos sentiments de nationalistes sincères et nos efforts généreux pour une Afrique meilleure et unie.

252. Je voudrais, en terminant, adresser au Président de l'Assemblée générale mes sincères félicitations pour son élection et la manière habile dont il a conduit jusqu'ici nos débats.

253. M. BAKR (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais tout d'abord adresser à M. Mojsov mes félicitations les plus sincères pour son élection à ce poste élevé de président de l'Assemblée générale qu'il mérite d'occuper par ses grandes qualités d'habileté et de compétence. La capacité dont il a fait preuve et le fait qu'il représente un pays avec lequel le Soudan entretient des relations cordiales, dont nous sommes grandement fiers, rend mes félicitations plus pertinentes encore. Les excellentes relations de caractère bilatéral que nous avons avec la Yougoslavie constituent le modèle exemplaire de ce que devraient être les liens qui unissent les pays en développement. Dans le domaine du non-alignement, ces relations ont démontré à n'en point douter qu'en fait, des peuples même éloignés les uns des autres peuvent maintenir et développer une compréhension mutuelle et mettre en commun leurs ressources humaines et matérielles, afin de permettre à la paix et à la sécurité de régner dans le monde. Je suis persuadé que M. Mojsov dirigera les débats de cette assemblée avec sa compétence habituelle et son sens élevé des responsabilités.

254. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à son prédécesseur, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, qui a guidé nos travaux au cours de la dernière session avec toute l'expérience et toute la compétence que nous lui connaissons. Je tiens à lui exprimer la reconnaissance de mon pays pour les services qu'il a rendus à cette organisation, non seulement lors de sa présidence de la trente et unième session, mais aussi en assumant d'excellente manière la direction des délibérations de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

255. Qu'il me soit également permis de rendre un particulier hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts sincères et inlassables qu'il continue de déployer au service de la paix et de la sécurité internationales. Nous apprécions ses efforts tendant à accroître l'efficacité de cette organisation afin de lui permettre de s'acquitter avec toute la compétence et l'habileté voulues des tâches écrasantes qui lui sont confiées.

256. C'est pour nous un plaisir particulier, en même temps qu'une fierté, de souhaiter la bienvenue à la république soeur de Djibouti au sein de notre organisation. Nous sommes convaincus que la jeune République de Djibouti, ayant adhéré déjà aux organisations régionales et politiques auxquelles nous appartenons, constituera une force de plus dans les efforts visant à établir la paix et la sécurité non seulement dans la région de la corne de l'Afrique, mais aussi sur le plan international.

257. Je voudrais également exprimer la très vive satisfaction de mon pays d'être aujourd'hui le témoin du succès de la lutte héroïque du peuple du Viet Nam, succès couronné par l'admission de la République socialiste du Viet Nam à cette organisation. En nous félicitant de l'admission de Djibouti et du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies — pas important vers l'universalité de cette organisation —, nous souhaitons bien sincèrement à leurs peuples progrès et prospérité.

258. Trente-deux ans se sont écoulés depuis qu'a été créée cette organisation sous les auspices de laquelle nous sommes réunis aujourd'hui, et, malgré ses réussites passées dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il existe encore de nombreux problèmes qui nécessitent d'urgence une solution. Un regard rapide sur l'ordre du jour de cette session porte témoignage de ce que je dis. Au Soudan, nous fondons une grande espérance sur les possibilités de l'Organisation des Nations Unies et sa capacité d'assumer les responsabilités internationales qui lui sont dévolues dans les divers aspects de ses activités. De manière plus pertinente, nous, Africains, sommes tout particulièrement reconnaissants à l'Organisation pour l'aide qu'elle nous a apportée dans nos efforts en matière de décolonisation et en vue de l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale dans la partie australe de notre continent.

259. Nous vivons dans un monde dont certaines régions sont menacées par de graves dangers, et notre responsabilité inéluctable est d'accorder toute notre attention aux éléments qui font de ces parties du monde des régions explosives et d'étudier attentivement ces facteurs. En l'absence de tout examen sérieux et parfaitement objectif des problèmes concernant ces régions, je crains que ceux-ci ne deviennent de plus en plus complexes et insolubles et que ces foyers de tension ne continuent de laisser planer les ombres de destruction qui menacent le monde entier.

260. Le Moyen-Orient ne se trouve au milieu de ces foyers de tension internationale que pour des raisons uniquement imputables à l'occupation persistante par Israël des territoires arabes et à son refus flagrant de reconnaître les droits légitimes et inaliénables du peuple de Palestine. Au moment où les peuples arabes et les gouvernements parlent de paix et sont sérieusement engagés dans la recherche de la paix

dans la région et dans une lutte constante pour y parvenir, et tandis que les dirigeants arabes soulignent avec persistance leur désir avoué de parvenir à une paix juste et à une sécurité permanente, nous nous trouvons face aux extrémistes d'Israël qui, même dans cette salle, brandissent des slogans au sujet de prétendus "territoires libérés" et d' "Etat juif"; cette attitude, fondée sur de fausses notions, est destinée à jeter un voile sur ses objectifs principaux, à savoir l'expansion territoriale aux dépens des Etats arabes.

261. Israël, qui doit sa création à une résolution adoptée par cette organisation, a l'audace, avec l'Etat jumeau d'Afrique du Sud, de méconnaître de semblables résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. Le dossier de ses agissements dans les annales de cette organisation montre qu'il demeure opposé de la manière la plus catégorique aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux nobles objectifs pour lesquels l'Organisation a été créée. Il a commencé par violer la Charte en refusant de se conformer aux dispositions de la résolution 181 (II) adoptée par cet organisme le 29 novembre 1947, résolution qui est connue sous le nom de "résolution de partage". La résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui demandait le retour des réfugiés dans leur patrie, n'a pas eu un meilleur sort, bien que, jusqu'à ce jour, Israël jouisse toujours des décisions de la résolution 273 (III) de l'Assemblée générale qui lui accordait la qualité d'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Israël persiste dans la conduite même qui a marqué ses agissements au milieu de nous. Les récentes mesures qu'il a adoptées dans le but de modifier la structure religieuse, démographique et géographique des territoires arabes occupés doivent être considérées comme la persistance de son ultime désir d'occupation permanente et d'annexion.

262. Il est hors de doute que les dirigeants arabes ont à maintes reprises défini leur position en tant que champions avoués de la paix et de la justice. Notre conviction inébranlable est que la paix fondée sur la justice ne pourra jamais intervenir au Moyen-Orient à moins que cette question ne soit résolue en assurant le droit du peuple palestinien de retourner dans son pays et d'y créer son propre Etat. Cela ne peut être obtenu que par le retrait inconditionnel d'Israël des territoires qu'il occupe depuis le 5 juin 1967 et le retour de Jérusalem sous la souveraineté arabe, afin que ce lieu saint puisse demeurer, comme il l'a été pendant des siècles, un sanctuaire pour les chrétiens, les juifs et les musulmans, où ils pourront librement se livrer à leurs pratiques religieuses.

263. Au Soudan, nous condamnons la position de défi d'Israël et nous appuyons chaleureusement les efforts des Nations Unies tendant à une solution juste et pacifique de ce problème. Ainsi, nous donnons notre plein appui à l'appel tendant à une reprise immédiate à Genève de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP comme seul et légitime représentant du peuple palestinien et gardien de ses aspirations.

264. Les pratiques en honneur en Israël, appelant à la guerre et à la haine et ignorant l'existence du peuple palestinien et ses droits légitimes, n'ont comme corollaire que celles qui sont le fait du régime sud-africain, allié raciste d'Israël. Là aussi, nous voyons nos frères africains soumis

aux pratiques les plus odieuses, qui violent les principes fondamentaux des droits de l'homme et constituent un affront à toutes les normes religieuses. Si la communauté mondiale représentée dans cette assemblée acquiesçait à de telles pratiques ou prétendait les ignorer, cela ne ferait qu'exacerber la cruauté et qu'ajouter aux souffrances de ces populations.

265. Je ne crois pas nécessaire de rappeler ici l'ampleur des souffrances du peuple africain en Azanie; je ne vois pas l'utilité d'entrer dans le détail des dangers que de telles pratiques représentent pour la paix et la sécurité internationales. S'il y a quelque chose que je voudrais faire, ce serait d'adresser un appel aux gouvernements des Membres de cette organisation, qui donnent leur appui, militairement, politiquement, diplomatiquement ou économiquement, au régime inhumain de Vorster, pour leur demander de s'abstenir d'agir ainsi. C'est de cet appui qu'un tel régime tire sa force éphémère, et c'est cet appui qui, en contradiction avec les résolutions successives de cette organisation, incite le Gouvernement sud-africain à persister dans la pratique de sa politique odieuse. Ainsi, les efforts de l'Organisation pour combattre la politique d'*apartheid* et la discrimination raciale demeurent vains; cette politique constitue la pratique humaine la plus odieuse dans sa longue histoire.

266. Le Soudan accorde un appui sans réserve au peuple de l'Azanie dans son effort pour combattre le racisme et la discrimination raciale, et il ne refusera pas son appui moral et matériel à la lutte armée de cette population contre la clique de Vorster. De ce point de vue, nous considérons notre participation efficace à la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, à Maputo, et à la récente Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, à Lagos, comme une extension du ferme appui du peuple soudanais au peuple de l'Azanie dans sa lutte contre toutes formes de discrimination raciale.

267. La situation en Namibie est parvenue à un point tel qu'une action immédiate doit être entreprise si l'on veut écarter la menace qu'elle constitue.

M. Mojsov (Yougoslavie) reprend la présidence.

268. Une action internationale concertée doit être engagée pour obliger le régime raciste d'Afrique du Sud à retirer sa présence politique, militaire et économique de cette région afin que les Namibiens, sous la direction de la SWAPO, puissent exercer leur droit à la liberté et à l'indépendance. Il est temps que l'Organisation des Nations Unies assume les responsabilités qui sont les siennes en vertu de son pouvoir administratif. En conséquence, nous, Africains, tenons l'Organisation des Nations Unies pour responsable de l'accession de la Namibie à l'unité et à l'indépendance. La mise en oeuvre de la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité doit être assurée et son application doit aboutir à ce que les agissements du régime sud-africain tendant à annexer Walvis Bay à la région du Cap soient contrecarrés.

269. La situation au Zimbabwe n'est pas moins dangereuse que celle qui règne en Namibie ou en Azanie, car les pratiques de discrimination raciale sont poursuivies par le régime raciste et illégal d'Ian Smith et par son refus flagrant d'admettre le gouvernement par la majorité. Nous appuyons

les efforts actuels tendant à restaurer le gouvernement par la majorité noire, car les Africains, comme tous les peuples du monde arabe, désirent sincèrement la paix et estiment que les options actuellement offertes pour résoudre le problème du Zimbabwe fournissent une base raisonnable pour d'ultérieures négociations, à condition qu'elles n'entrent pas en conflit avec la lutte armée qui persiste pour renverser le régime illégal de Smith, lutte qui a pour but de rétablir les pleins pouvoirs du peuple du Zimbabwe. Nous demandons instamment la participation totale des dirigeants politiques et militaires zimbabwéens aux futures négociations, car nous croyons sincèrement qu'ils sont les véritables porte-parole du peuple zimbabwéen.

270. Diverses instances politiques et régionales ont été témoins de l'appel fervent et constant des dirigeants africains afin que leur continent soit épargné par les rivalités internationales. A maintes reprises, ils ont lancé un appel aux grandes puissances pour qu'elles s'abstiennent d'intervenir dans leurs affaires intérieures, étant donné que cela s'est avéré être l'un des principaux facteurs contribuant à l'instabilité sur le continent. Les Africains sont capables de surmonter leurs difficultés et de régler leurs différends par des moyens pacifiques, dans un véritable esprit africain de conciliation. Certaines grandes puissances, dans leurs agissements en vue d'établir des sphères d'influence en Afrique, ne favorisent pas la stabilité qui prévaut dans cette région, car cela les empêcherait d'exploiter les différends pour sauvegarder leurs propres intérêts. C'est pourquoi ces puissances continuent de créer des problèmes parmi les Etats africains frères et empoisonnent leurs relations amicales, afin de saisir directement ou indirectement l'occasion d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats africains. Nous exigeons que ces puissances cessent d'intervenir dans les affaires intérieures du continent et se rendent compte que nos populations, ayant versé leur sang pour obtenir leur liberté et leur indépendance, rejettent de la manière la plus véhémente le retour de l'influence étrangère dans leur pays, sous quelque forme ou sous quelque prétexte que ce soit.

271. Les conditions que traverse Chypre constituent une source d'inquiétude et de chagrin pour le Soudan. Nous suivons avec reconnaissance les efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de restaurer la stabilité et la paix dans cette île afin que ses habitants, grecs comme turcs, vivent dans la paix dans un pays uni, indépendant et souverain. Mon pays n'épargnera aucun effort pour trouver une solution au problème qui consiste à rétablir la paix et la stabilité chez les Chypriotes et à permettre à Chypre de jouer son rôle propre parmi des peuples amicaux au sein du mouvement non aligné.

272. La course fiévreuse des Etats à la fabrication et à l'accumulation d'armes mortelles est un autre facteur important dans la création et l'aggravation des tensions dans le monde. Les pays en développement constatent avec une préoccupation croissante l'ampleur des dépenses consacrées à cette course fiévreuse par les grandes puissances. Ainsi, l'an dernier, elles ont dépensé plus de 300 milliards de dollars des Etats-Unis en armements à une époque où des millions d'habitants des pays en développement sont exposés aux maladies, à la famine et à la mort. Mon pays sans aucun doute prendra position sur la question lorsque la session extraordinaire de l'Assemblée générale — au Comité préparatoire de laquelle nous appartenons — se réunira au

printemps prochain. Je voudrais toutefois faire connaître les vues générales de mon pays sur la question dans son ensemble.

273. Premièrement, cette course fiévreuse aux armements entre les deux superpuissances représente la menace la plus grave à la paix et à la sécurité internationales.

274. Deuxièmement, il incombe à l'Organisation des Nations Unies de traduire dans la réalité les différentes déclarations relatives à l'Afrique, au Moyen-Orient et à l'Asie du Sud en tant que zones dénucléarisées et d'obliger les Gouvernements d'Israël et d'Afrique du Sud à signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

275. Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies doit adopter des mesures urgentes et efficaces en vue de l'application des dispositions de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, afin que cette région soit à l'abri des rivalités des grandes puissances. Nous avons noté avec satisfaction l'accord survenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de cesser leurs activités rivales dans l'océan Indien. Nous espérons que c'est le prélude au démantèlement de leurs bases militaires respectives dans la région dans un proche avenir. A cet égard, notre pays met tout en oeuvre, en coopération avec les Etats riverains de la mer Rouge, cette prolongation de l'océan Indien, pour épargner également à cette mer les dangers des rivalités internationales, dans l'intérêt des peuples de cette région.

276. Les allocutions qui ont été prononcées devant cette assemblée ont montré qu'il existe une inquiétude à l'échelon international au sujet de la question des droits de l'homme politiques et civils. Le Soudan accorde une importance particulière à cette question. Cependant, nous pensons que, en traitant de la question des droits de l'homme, il convient d'attirer l'attention sur les pratiques des régimes racistes d'Afrique australe et d'Israël où les droits de l'homme fondamentaux sont systématiquement violés et où les peuples de l'Azanie, du Zimbabwe et de la Palestine sont soumis par l'Afrique du Sud, la Rhodésie du Sud et Israël à l'humiliation et la dégradation parce qu'ils se sont dressés pour faire respecter leurs droits fondamentaux à la liberté et à l'indépendance. La tragédie de ces peuples ne doit pas simplement faire l'objet de discours d'année en année à cette assemblée. Plus que par le passé, il faut que nous agissions sérieusement et en prenant nos responsabilités pour obliger ces régimes racistes à reconnaître les droits fondamentaux des peuples opprimés. Si nous n'agissons pas de la sorte, j'ai peur que nos discours répétés relatifs aux droits de l'homme ne soient qu'une simple rhétorique dénuée de sens.

277. La situation économique internationale actuelle est pour nous une source de graves préoccupations. La persistance de problèmes économiques internationaux majeurs, en particulier ceux qui affectent les pays en développement, et l'absence de progrès réels vers la création du nouvel ordre économique international, réduisent dans une très large mesure l'optimisme exprimé par un certain nombre de chefs d'Etat au début de cette année. Le Soudan est fermement convaincu que, tant que la majorité écrasante de l'humanité continuera d'exister au niveau de la simple subsistance, les crises et les tensions se poursuivront à travers le monde, car les questions de la paix et de la prospérité économique ne sauraient être séparées. En conséquence, le concept du

nouvel ordre économique international constitue la seule base possible d'un développement économique global dont tous les pays et tous les peuples pourront profiter.

278. Mon pays constate avec regret que peu de progrès ont été réalisés dans le domaine de l'édification du nouvel ordre économique international depuis que celui-ci a été adopté par la sixième session extraordinaire, il y a quatre ans. A part quelques exceptions, les pays développés continuent de résister à la mise en oeuvre du nouvel ordre économique international bien qu'ils en aient publiquement accepté le principe. Les pays en développement poursuivront leurs efforts pour changer de façon fondamentale la structure de l'ordre économique existant, par le dialogue et la négociation et non par la rhétorique et l'affrontement. Nous sommes en effet convaincus que l'ordre économique international actuel est inéquitable, a contribué à la poursuite de l'exploitation injuste des ressources des pays en développement et les a maintenus à la merci des grands pays industriels.

279. Les pays en développement ont fait de grands efforts, lors de la Conférence sur la coopération économique internationale, qui s'est réunie pendant 18 mois à Paris, pour montrer l'ampleur de la crise économique internationale à laquelle fait face le monde d'aujourd'hui. A cet égard, les pays en développement ont fait des propositions concrètes et constructives en vue de résoudre les problèmes économiques importants dans le cadre du nouvel ordre économique international. Nous devons toutefois noter avec regret que les résultats de la Conférence de Paris sont loin de répondre aux aspirations et aux espoirs des pays en développement. Mon gouvernement reconnaît et comprend les difficultés auxquelles doivent faire face les pays développés dans les domaines économique, commercial et monétaire, mais, en même temps, nous croyons sincèrement que les nations développées ont le pouvoir et les ressources nécessaires pour aider les pays en développement dans tous les domaines économiques et pour contribuer de façon substantielle à l'établissement d'un ordre économique équitable sur la base des décisions adoptées par les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

280. Le Soudan est convaincu que l'Organisation des Nations Unies offre le seul cadre valable dans lequel on puisse attaquer les problèmes économiques dans leur ensemble avec l'espoir de trouver des solutions qui soient dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière. Les résultats limités de la Conférence sur la coopération économique internationale montrent combien il est futile de traiter de ces problèmes avec la participation de quelques pays, en dehors du cadre global des Nations Unies. Nous pensons également que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer, notamment en aidant de façon substantielle les organes législatifs, tels que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, dans l'adoption de résolutions et dans l'élaboration d'une politique d'ensemble viable. Pour ce faire, il faut consolider les secteurs économiques et sociaux des Nations Unies afin d'assurer une approche multidisciplinaire de développement et de coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique. L'Organisation des Nations Unies est le cadre par excellence pour l'examen des problèmes économiques et, en particulier, pour l'instauration du nouvel ordre économique international.

281. Certains autres problèmes, notamment ceux relatifs à l'environnement, continuent d'entraver les efforts de nombreux pays en développement, en les empêchant de mettre en oeuvre leurs plans de développement économique ambitieux. Le Soudan, comme d'autres pays frères africains et arabes, fait face au grave danger de la désertification croissante. Le phénomène de la désertification, accompagné de la sécheresse à laquelle cette région a été exposée depuis des années, a abouti à la mort de milliers de personnes et à la perte de milliers de têtes de bétail et continue de présenter un grave danger pour les terres arables.

282. Pour cette raison, le Soudan accorde la plus grande importance aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur la désertification, qui s'est tenue récemment à Nairobi. Au nom du Soudan et des autres pays qui souffrent de la désertification, nous lançons, du haut de cette tribune, un appel tout particulier aux institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies et aux pays nantis pour leur demander de nous aider à surmonter ce danger qui menace la vie des hommes, des animaux et des plantes dans nos pays.

283. Les questions que cette session de l'Assemblée générale doit traiter sont d'une importance primordiale pour l'avenir des relations internationales sous leurs différents aspects, et c'est ce qui donne à la présente session une signification particulière. Nous espérons sincèrement que l'Organisation des Nations Unies sera à la hauteur de sa responsabilité en trouvant les solutions adéquates aux problèmes qui se posent à notre monde aujourd'hui.

284. De nouvelles données sont apparues sur la scène internationale, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, dont le monde doit tenir compte. Sinon, ce que nous voulons réaliser par la solidarité mondiale et l'édification d'un monde nouveau où régneraient l'égalité et une coopération véritable restera hors de notre portée.

285. Notre pays croit fermement dans l'ultime triomphe de l'humanité sur ses problèmes et en sa capacité d'édifier un monde nouveau dans lequel la fraternité, l'égalité, la justice et la paix prévaudront, et il espère sincèrement que notre organisation pourra jouer son noble rôle dans l'intérêt de l'humanité et pour l'édification d'un monde meilleur. Mon pays continuera, fermement et fidèlement, à respecter ses responsabilités pour la réalisation de ce noble objectif.

286. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour cet après-midi. Plusieurs représentants ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale, à sa 5^e séance plénière, a décidé que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à 10 minutes. Etant donné l'heure tardive, je suis certain que les représentants comprendront ma requête et qu'ils voudront bien coopérer en respectant cette limite.

287. **M. AL-ALAWI** (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Il est vraiment regrettable que, vendredi dernier, et pour la deuxième fois au cours de cette session, l'un des porte-parole du Front au pouvoir à Aden soit intervenu pour répéter des mensonges. C'est là quelque chose que nous

nous efforçons d'éviter afin de respecter cette tribune et d'économiser le temps de l'Assemblée générale. En effet, nous sommes convaincus que le règlement des différends ne saurait être réalisé par l'échange de récriminations lancées du haut de cette tribune, mais par un dialogue calme et constructif, sur la base du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires des autres pays.

288. On se rappellera que, dans notre déclaration devant l'Assemblée générale [23^e séance], nous avons réfuté objectivement tout ce qui avait été dit par M. Salem Robaye Ali, qui est intervenu de manière flagrante dans nos affaires intérieures. Cependant, le représentant du Front au pouvoir à Aden a préféré continuer à proférer ses mensonges et ses récriminations. C'est la logique de l'impuissant que d'attaquer, dans ce qu'il a appelé l'exercice de son droit de réponse, Sa Majesté le sultan Qabous dont tout le monde a reconnu les mérites pour avoir su conduire Oman et son peuple, qui éprouve à son égard tout le respect et toute la gratitude qui lui sont dus, à la souveraineté et au développement économique et social.

289. Des raisons personnelles ont poussé le représentant du Front au pouvoir à Aden à m'attaquer personnellement. Tout le monde sait que l'attaque contre des personnes constitue l'aveu d'une faillite politique, et je m'abstiendrai de m'abaisser à ce niveau par respect pour cette assemblée réunie ici en vue d'examiner des problèmes internationaux et non pas pour lancer des campagnes personnelles avilissantes.

290. Lorsque nous nous refusons de répondre à ces récriminations personnelles, nous le faisons non par faiblesse ou impuissance, car nous pouvons dénoncer nombre d'événements qui se déroulent au Yémen du Sud : les camps d'entraînement de terroristes, les saboteurs, le terrorisme et les attentats politiques commis pour liquider toute opposition venant de l'intérieur ou de l'extérieur du pays. Nul n'y a échappé, pas même les dirigeants ou les ambassadeurs qui ont représenté ce régime à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous refusons cependant de le faire, respectant ainsi la Charte qui interdit aux Membres d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays. Nous sommes convaincus que les événements qui ont lieu à Aden seront connus et dévoilés un de ces prochains jours au peuple du Yémen du Sud. Peut-être la meilleure preuve du mécontentement du peuple du Yémen envers ses dirigeants réside-t-elle dans le fait que le million de citoyens qui ont quitté ce pays – sur un total d'un million et demi de citoyens – refusent d'y retourner malgré l'appel qui leur est lancé du haut de cette tribune par leur représentant.

291. Nous ne voulons parler de la politique extérieure de ce régime que dans la mesure où nous nous sentons obligés de répondre à toute ingérence dans nos affaires intérieures. De toute façon, je n'estime pas que nous ayons besoin de faire plus de lumière sur cet aspect obscur puisque tout le monde sait de quelle manière ce régime est dominé par des forces étrangères extérieures dans la région du Golfe. On a d'ailleurs entendu à cette tribune [16^e séance] leur président parler de la politique de son pays lorsqu'il s'est arrêté ici à son retour de Cuba, il y a deux semaines.

292. Nous proclamons en toute clarté et franchise notre refus d'accepter toute tentative de la part de ce front au

pouvoir à Aden d'imposer sa tutelle à notre région. Nous défendrons, par tous les moyens disponibles, notre souveraineté, notre indépendance et notre intégrité territoriale.

293. Oman est un pays indépendant et souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies et membre des institutions spécialisées, de la Ligue des Etats arabes, du groupe des pays non alignés et de la Conférence islamique. Nous avons des relations avec tous les pays du monde sur la base du respect mutuel et nous cherchons à consolider des relations amicales avec tous, indépendamment de systèmes sociaux différents.

294. Je voudrais ajouter que le représentant du Front au pouvoir à Aden a déclaré, à la fin de son allocution vendredi dernier, son attachement à la Charte des Nations Unies et ses espoirs d'établir des relations amicales, de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. En tant que pays voisin, lié aux autres pays de la région par des liens et des intérêts communs, nous estimons que le Yémen démocratique devrait adhérer à cette famille en vue de promouvoir la prospérité et le bien-être du peuple du Yémen du Sud.

295. Pour conclure, je répète que notre gouvernement est disposé à apporter toute son assistance dans l'intérêt de notre région et pour sa stabilité.

296. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [interprétation de l'anglais] : J'ai demandé la parole pour exercer mon droit de réponse à une déclaration que nous avons entendue aujourd'hui et qui n'avait d'autre propos que d'égarer l'Assemblée générale, l'opinion publique internationale et, peut-être, de mobiliser une certaine minorité qui parle haut aux Etats-Unis pour retarder et faire traîner les choses.

297. M. Dayan a commencé sa déclaration en disant que son gouvernement endosse la notion selon laquelle tout pays et toute nation a la responsabilité de parler pour défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Avant d'avoir le droit de le faire, j'estime que tout pays ou toute nation doit d'abord respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales et les appliquer. Ce n'est certainement pas le cas d'Israël.

298. Israël a violé tous les droits fondamentaux inscrits dans la Charte. Il a violé toutes les libertés fondamentales que le monde civilisé reconnaît et respecte. La situation dans les territoires arabes occupés par Israël, y compris la création de colonies illégales de peuplement, en est un exemple. La situation en Israël même est un autre exemple où la discrimination est devenue la règle et où la création de citoyens de deuxième et de troisième classe est un mode de vie obligatoire en Israël. C'est la première invocation du système de deux poids et deux mesures que nous avons entendue dans la déclaration de M. Dayan d'aujourd'hui.

299. J'en viens maintenant à la deuxième invocation de ce même système de deux poids et deux mesures dans la déclaration trompeuse de M. Dayan. Il a dit qu'Israël était prêt à jouer son rôle dans la réduction de la course aux armements. Si cela était vrai, comment expliquer les pressions constantes qu'Israël et ses amis aux Etats-Unis continuent d'exercer sur l'administration américaine pour obtenir des armes toujours plus dévastatrices ? En dernière

analyse, c'est le contribuable américain qui finance les conquêtes d'Israël et ses visées expansionnistes.

300. La troisième invocation de ce même système par M. Dayan concerne la création d'une zone libre d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'Égypte, en même temps que l'Iran, a été à l'origine de l'inscription à l'ordre du jour du point sur ce sujet [point 44]. Ces pays ont pour but d'épargner à notre région les menaces de cette voie dangereuse. A cette fin, nous sommes prêts à adhérer pleinement aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que nous avons déjà signé. La question qui se pose est la suivante : Israël est-il prêt à souscrire à ce traité et à en respecter les objectifs ? Là est le point crucial, la véritable question sur laquelle il faut se prononcer si nous sommes sérieux à propos de la création d'une zone libre d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Je lance un défi à M. Dayan de venir à cette tribune nous déclarer sa position en termes clairs et nier la coopération nucléaire entre Israël et l'Afrique du Sud. Les ambiguïtés et les paroles équivoques ne sauraient aider la cause d'une paix juste et authentique au Moyen-Orient.

301. Le quatrième exemple du même système et de déclaration visant à induire en erreur est la mention par M. Dayan du terrorisme. De telles paroles venant d'un représentant d'Israël ne sauraient être prises au sérieux alors que nous connaissons tous les activités terroristes du Gouvernement et des dirigeants d'Israël. Un tel gouvernement ne saurait venir ici prêcher au sujet du terrorisme.

302. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël s'est lamenté sur la question de l'immigration en Israël. S'il veut nous bernier, il se trompe, car nous ne nous laisserons pas bernier; l'ironie de la chose, c'est qu'il essaie de se bernier lui-même, et peut-être aussi son groupe de pression aux Etats-Unis. L'exode à rebours a commencé en Israël et plus de 300 000 citoyens israéliens ont quitté Israël au cours de ces dernières années. Mais insister pour dire qu'Israël ne limitera pas l'immigration n'est qu'un autre exemple de la façon dont Israël insiste sur l'expansion et des desseins agressifs, et s'ingère dans les affaires intérieures d'autres pays, ce qui ne saurait être toléré.

303. M. Dayan a parlé de guerre et de menace d'une autre guerre au Moyen-Orient. Lui-même et nous tous avons entendu M. Ismaïl Fahmy, ministre des affaires étrangères de l'Égypte [10^e séance], dire que les territoires occupés doivent être libérés; notre droit à libérer nos terres ne saurait être contesté. Nous sommes prêts à accepter la paix et le processus de paix, mais, si Dayan pense que la paix n'exige pas le retrait total des territoires arabes occupés depuis 1967 par Israël, il se trompe ou on le trompe. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité doit être acceptée en bloc.

304. Je tiens à rappeler à ceux qui ont la mémoire courte, ou qui ne verraient qu'un seul aspect des faits, que le premier principe établi dans cette résolution est l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Qu'est-ce que cela veut dire sinon le retrait total d'Israël de tous les territoires qu'il a acquis par la guerre en 1967 ? Ce n'est qu'après un retrait total, associé au rétablissement des droits du peuple palestinien, que la paix pourra être réalisée. C'est précisément parce que ces droits sont refusés

que la paix n'a pas pu être réalisée avant ou après 1967. La pleine application de toutes les parties de la résolution 242 (1967) et une solution juste et légitime de la question de Palestine sont des conditions préalables nécessaires pour une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous ne saurions accepter la thèse tragique et erronée d'Israël selon laquelle il existerait une loi pour Israël et une autre pour le reste du monde. Il n'existe qu'une seule loi : la Charte des Nations Unies, avec tout ce qu'elle comporte. Nous la respecterons et nous lutterons pour aboutir à une paix conforme à ses buts et à ses principes, une paix qui garantisse la sécurité pour toutes les parties — puisque la sécurité ne saurait être un principe unilatéral — et qui protège les droits à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'autodétermination.

305. Pour conclure, Israël devrait écouter les conseils de ceux de ses amis aux Etats-Unis qui voudraient le sauver malgré lui.

306. M. WARSAMA (Somalie) [interprétation de l'anglais] : La délégation somalie réserve sa position en ce qui concerne les incidences de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie. Je tiens toutefois à corriger certaines erreurs et inexactitudes qui se sont glissées dans cette intervention. Dès l'abord, la République démocratique somalie rejette catégoriquement les accusations malveillantes et dénuées de tout fondement lancées par l'Éthiopie. Il est vraiment ironique que l'Abysinie — ou Éthiopie — accuse la Somalie d'agression alors que l'Éthiopie a été l'agresseur reconnu lorsqu'elle a étendu son empire colonial jusqu'en Somalie occidentale par la force des armes et grâce à certains traités passés avec des puissances européennes.

307. Cette tactique consistant à déformer délibérément les faits et à dénaturer sans vergogne les motifs des autres a été utilisée à maintes reprises par l'Éthiopie au cours des années, notamment contre la Somalie à l'Organisation des Nations Unies, à l'OUA et ailleurs. Chaque fois qu'elles ont fait l'objet d'un examen approfondi, il a été prouvé que ces allégations étaient fausses. C'est là une chose bien connue de chacun. Un exemple frappant est la question des frontières entre l'ancien Territoire sous tutelle de la Somalie et l'Éthiopie, à laquelle le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie a fait allusion. Il a mentionné l'article 1 de l'Accord de tutelle. Certes, l'article 1 de l'Accord de tutelle stipule que, lorsqu'il n'y a pas de frontières bien déterminées, l'Assemblée générale doit suggérer ou arrêter une procédure. Après avoir épuisé, en raison de la position intransigeante de l'Éthiopie, toutes les possibilités, l'Assemblée générale a décidé en 1957, par sa résolution 1213 (XII), d'une procédure d'arbitrage et a suggéré que le roi de Norvège nomme un arbitre indépendant. C'est ce qu'a fait le roi de Norvège; et il s'est agi de nul autre que de l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Trygve Lie.

308. En 1959, six mois avant l'indépendance du Territoire, M. Trygve Lie a présenté un texte de compromis. Mais l'Éthiopie a élevé des objections, notamment à propos de l'article 3, parce qu'il mentionnait expressément les principes de l'Organisation des Nations Unies pour régler le sort du Territoire, et, en deuxième lieu, à propos de l'article 4, parce que le Tribunal devait mentionner de

précédents traités, protocoles et situations. A cette époque-là également, en raison de la position éthiopienne, l'Organisation n'a pas réussi à assurer au Territoire des frontières bien déterminées.

309. Au cours des débats, les représentants de l'Ethiopie se sont contentés de dire que leur gouvernement discuterait de cette question avec le Gouvernement de la Somalie qui allait être formé. Bien sûr, il n'en fut rien. Le représentant de l'Ethiopie nous dit aujourd'hui qu'il s'agit là des traités internationaux en vigueur que devait accepter la Somalie.

310. Naturellement, l'Ethiopie s'est toujours efforcée de persuader le monde — et y est même parvenue dans une certaine mesure — que la Somalie répudie le concept de la stabilité des frontières, le principe du respect de l'intégrité territoriale et le règne de la justice, et que ses revendications risquent de créer le chaos sur le continent tout entier. Tel n'est pas le cas, bien sûr. La République démocratique somalie respecte les frontières légales et le principe de l'intégrité territoriale et elle accepte le droit à l'autodétermination et d'autres règles internationales.

311. Le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie a invoqué la résolution AHG/Res.16 (I) de l'OUA, résolution que, la situation étant bien claire, la Somalie ne pouvait accepter car elle ne s'appliquait pas — et d'ailleurs n'était pas censée s'appliquer — au cas somalien. Reconnaisant ce fait, l'auteur de la résolution lui-même a dit qu'elle se bornait à exposer un principe pouvant servir de ligne directrice dans l'avenir, mais que son adoption ne préjugerait aucune discussion ou décision de la part des parties au différend entre l'Ethiopie et la Somalie. Il a spécifiquement mentionné la Somalie et l'Ethiopie.

312. L'ancien Président du Ghana, M. Nkrumah, a d'ailleurs relevé que le corollaire au principe des frontières est le principe du mécanisme — il entendait la médiation, l'arbitrage et le protocole de conciliation — et que ce mécanisme devait entrer en action. La République somalie réserva alors sa position à cet égard. Si nous laissons donc de côté toutes les déficiences ou toutes les intentions de cette résolution, que reste-t-il ? La volonté du peuple. C'est un problème de décolonisation, et c'est bien pourquoi la résolution susmentionnée ne pouvait s'appliquer.

313. On peut relever un autre exemple d'inexactitude dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères d'Ethiopie lorsqu'il s'est référé à la lettre circulaire adressée en 1891 par l'empereur Menelik II aux puissances européennes, leur disant : "Si des puissances éloignées venaient pour se partager l'Afrique, je n'aurais pas l'intention de demeurer un spectateur silencieux". Il a déclaré que l'Ethiopie avait été pendant 14 siècles une île chrétienne dans une mer de paganisme. Notons-le, car c'est là un point d'une grande importance, la Conférence de Berlin sur l'Afrique, en 1884 et 1885, ayant fait une claire distinction entre les puissances chrétiennes et le reste du monde. C'est ainsi que Menelik a revendiqué de larges régions de la Somalie, et non pas seulement cela, mais même des territoires allant jusqu'à Khartoum — cela est historique —, allant même jusqu'au lac Lyassa. De sorte que si ses rêves avaient pu se réaliser, plusieurs pays aujourd'hui indépendants ne seraient pas ici en qualité de pays indépendants.

314. Le représentant de l'Ethiopie voudrait évidemment que nous pensions que l'empereur a dit qu'il n'avait pas l'intention de demeurer un spectateur silencieux parce qu'il avait simplement l'intention de se défendre. Se défendre contre qui ?

315. La situation qui a envenimé les relations entre l'Ethiopie et la Somalie est complexe, mais elle n'a qu'une origine : le colonialisme éthiopien.

316. Le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie a dit que le Gouvernement somali avait provoqué des infiltrations de troupes régulières pendant un certain temps en territoire éthiopien. La République démocratique somalie appuie pleinement la juste lutte de la population de ce territoire, avec laquelle nous avons des liens ethniques — ce qui n'est pas une chose condamnable —, des liens religieux — ce qui est fort bien —, et des liens culturels, économiques et géographiques. Cette population, avant même que le Gouvernement britannique transfère la souveraineté, en 1948, puis de nouveau en 1954, a multiplié les pétitions adressées à l'Assemblée générale et aux Missions de visite des Nations Unies, composées de quatre puissances, qui avaient rendu visite à la région en 1951 et 1954. Ce que cette population voulait, c'était l'indépendance. Elle a déclaré très clairement qu'elle ne faisait pas partie de l'Ethiopie, qu'elle ne voulait pas vivre en Ethiopie, qu'elle voulait ne rien avoir à faire avec l'Ethiopie. Mais, évidemment, les jeux de la politique internationale sont tels que sa voix n'a pas été entendue. Cette population formait déjà une organisation en 1943; elle n'a pas été créée en 1975. A ce propos, je voudrais citer ce qu'a dit feu le Premier Ministre de l'Ethiopie — avant qu'il soit assassiné — lorsqu'il écrivait à son homologue en Somalie :

"Votre parlement a adopté en 1966 une motion demandant au Gouvernement de la Somalie d'aider les soi-disant fronts de libération qui opèrent prétendument en Ethiopie."

Naturellement, tout le monde connaît la guerre qui a eu lieu entre les deux pays, l'agression commise par l'Ethiopie contre la Somalie en 1964, et ce, par ironie, sous prétexte que la Somalie aidait le Front de libération de la Somalie occidentale.

317. De toute façon, le territoire en question est vraiment un territoire non autonome. Cela a été reconnu par la Charte des Nations Unies, par les décisions de la Cour internationale de Justice et par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, chacun de ces instruments stipulant avec force que tous les peuples ont le droit de décider de leur propre destin. Or, il est évident qu'on n'a jamais permis à la population de ce territoire d'exercer ce droit.

318. Les Somalis de la Somalie occidentale ont pris les armes pour défendre leur droit. Une lutte légitime se poursuit; la plus grande partie de leur territoire a maintenant été libérée, en dépit de la guerre de génocide menée par les forces armées éthiopiennes, qui tuent sans discrimination des gens innocents et détruisent des villages. Un correspondant du *Daily News* a été le témoin oculaire d'une attaque délibérée lancée contre un hôpital à Jijiga, qui n'est que l'une des atrocités récemment commises. Ce journaliste

écrit qu'il se trouvait sur place et qu'il a entendu les cris des femmes et des enfants et que l'aviation éthiopienne avait opéré le jour précédent un vol de reconnaissance pour évaluer la situation et faire de l'hôpital sa cible.

319. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la Somalie a déjà dépassé de quatre minutes la limite du temps qui lui était imparti. Je lui demande donc de conclure sa déclaration.

320. **M. WARSAMA** (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Le déni des droits de la population de la Somalie occidentale est un acte d'agression contre des gens innocents.

321. Quel que soit le nom qu'elle s'est attribué, l'Ethiopie est un empire. Un empire est un système territorial où un groupe distinct ethnique, racial ou culturel impose sa volonté aux autres groupes raciaux ou culturels sur le territoire où ils vivent. L'empire éthiopien a changé son nom et remplacé l'empereur, mais, comme le léopard proverbial, il n'a pas perdu ses taches; il continue d'être autocratique, colonialiste et répressif.

322. Il ne fait pas de doute que la population de la Somalie occidentale choisira la mort dans la dignité plutôt que le retour des troupes éthiopiennes sur son sol, ce qui serait l'équivalent d'une mort lente et humiliante.

323. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Il se fait tard et je manquerais d'égards vis-à-vis de mes collègues qui écoutent attentivement nos discussions si je les forçais à rester ici plus longtemps qu'il ne faut.

324. Mais je reste un peu perplexe devant le fait que je parle à une tribune vide. Les Juifs de New York et des Etats adjacents ne s'intéressent visiblement qu'aux paroles du représentant d'Israël. Je crois qu'ils sont dans l'erreur. Je présume que la plupart d'entre eux sont américains, et qu'en conséquence ils auraient dû rester pour écouter attentivement l'autre version de l'histoire. Quoi qu'il en soit, cela montre que, sur les quelque 215 millions d'habitants que compte ce pays, ceux qui se trouvent être de religion juive — et qui sont moins de 6 millions — sont influents; une fraction minime seulement de ces six millions sont au fond du coeur des sionistes. Je connais beaucoup de Juifs américains, de Juifs français et de Juifs anglais qui voudraient qu'on les laisse tranquilles, mais ces colonialistes ne les laissent pas tranquilles, et je crains fort qu'un jour ils ne deviennent les victimes du sionisme politique.

325. Sachant à quel point les passions peuvent s'éveiller et à quel point on peut les exacerber, je promets de ne pas dépasser le temps imparti pour le droit de réponse.

326. La Palestine était une terre de paix avant que les envahisseurs européens s'y rendent sous la bannière du sionisme politique. Lors de mon premier voyage en Terre sainte en 1925 — il y a 52 ans —, j'ai rencontré le mufti de Jérusalem, et je lui ai dit alors : "Pourquoi ne laissez-vous pas venir les Juifs en Palestine ? C'est une terre de pèlerinage; ils viendront dépenser de l'argent, et si c'est un sentiment religieux qui les pousse, quel mal y a-t-il à cela ?" Il m'a répondu : "Ne sois pas naïf, mon ami; ce qu'ils veulent, c'est prendre nos terres". Et plus tard, l'histoire a prouvé qu'il avait raison.

327. Bien qu'à l'époque, en 1922, n'ayant que 17 ans, l'esprit arabe s'éveilla en moi lorsque je constatai que le croissant fertile de la péninsule arabe, à savoir l'Irak, la Syrie, le Liban et la Palestine, était placé sous mandat par les puissances victorieuses. Et, en dépit du fait qu'on ait promis la libération aux Arabes, ils ont constaté qu'ils se trouvaient placés sous des hauts commissaires français et britanniques. Or, le rôle des mandats était de préparer les populations à l'autodétermination. Mais l'autodétermination, comme l'a indiqué clairement un grand président des Etats-Unis, nul autre que feu Woodrow Wilson, a été laissée de côté.

328. Pourquoi a-t-on mené deux guerres mondiales ? Pour la liberté et pour l'autodétermination.

329. En 1919, il n'y avait que 6 p. 100 au plus de Juifs en Palestine — tout le reste était des Palestiniens — et ces 6 p. 100, c'étaient nos juifs, des Juifs arabes. Mais des gens de l'Europe orientale et de l'Europe occidentale, des Khazars convertis au judaïsme au VIII^e siècle, sont venus brandissant le flambeau du sionisme politique, qui n'était que du colonialisme déguisé. Pourquoi ont-ils réussi ? Ils ont réussi parce que les grandes puissances étaient derrière eux.

330. Maintenant, c'est une question de faits accomplis. C'est une bonne expression, mais l'histoire n'est pas fondée sur des faits accomplis. Rien ne reste tel quel; les faits accomplis n'existent pas dans l'histoire du monde. Lorsque les Croisés sont venus dans notre partie du monde, les Arabes ont connu le désarroi. Après 200 ans de lutte, où étaient les Croisés ? Nous les avons assimilés. En Arabie du Nord, il y a une tribu appelée Saleebia : "la tribu de la Croix". Ils sont devenus arabes.

331. Mais ne croyez pas qu'il n'y a que les chrétiens qui ont essayé d'invoquer la religion à des fins politiques. Les musulmans l'ont fait aussi sous les califats. Dans notre histoire, nous, Arabes, avons essayé de dominer des peuples qui n'étaient pas des Arabes ethniques mais qui étaient devenus musulmans. Nos frères les Turcs ont agi de même lorsque le califat était sous leur contrôle. Avons-nous réussi ? Non.

332. Maintenant, c'est le tour d'autres qui s'érigent en saints du dernier jour — si on veut les appeler ainsi — et nombreux sont ceux qui les appellent démons : les Khazars d'Europe orientale et d'Europe centrale, qui se sont convertis au judaïsme seulement au cours du VIII^e siècle de notre ère. Leurs ancêtres n'avaient jamais vu la Palestine. Cependant, de cette tribune, M. Abba Eban avait l'habitude de dire, dans le passé, dans une envolée oratoire : "Dieu nous a donné la Palestine". Et j'ai dû riposter maintes fois et dire : "Depuis quand Dieu s'est-il occupé de biens immobiliers ? Et s'il est dans les affaires, montrez-nous le titre de propriété. Et depuis quand, vous Américains et Britanniques" — je leur ai demandé — "avez-vous la procuration du Dieu tout-puissant pour transférer un territoire qui n'est pas le vôtre ?"

333. Qui trompent-ils, ces juifs d'Europe orientale et d'Europe centrale ? Certains d'entre eux viennent d'Afrique du Sud, parce qu'ils étaient partis chercher de l'or et des diamants dans ce pays; ils sont devenus riches et ont

voulu alors voir un Etat à eux, et ils ont invoqué la religion à des fins politiques. Mais qui trompent-ils, sinon eux-mêmes ? Je suis désolé pour eux, car ils ont joué sur les sentiments de Juifs innocents. Même de nombreux Juifs khazars sont innocents, mais ils sont sacrifiés.

334. Et que dire des Arabes innocents qui sont également tués ? Je vois cette question sous son aspect humanitaire, pas d'un point de vue étroitement nationaliste.

335. M. Dayan nous dit que l'OLP est un instrument de guerre. Grand Dieu, un instrument de guerre ? Ces Arabes recevaient des pèlerins; avant de se lancer dans la lutte de libération de leur pays, ils accueillaient les pèlerins. Pourquoi ? La Palestine est une terre de paix.

336. Qui a bombardé l'hôtel King David ? Qui a tué lord Moyne ? Qui pendait les soldats britanniques aux branches des oliviers ? Qui a perpétré le massacre de Deir Yassin ? Nul autre que ces khazars. Nos juifs n'auraient jamais agi ainsi. Nos juifs sont imprégnés d'une tradition humanitaire; ils n'auraient jamais agi ainsi. Et l'OLP est qualifiée d' "instrument de terreur".

337. Comme je l'ai dit à mes amis de Palestine, les sionistes n'auraient jamais réussi s'ils n'avaient eu recours à la terreur. Mais ils ont réussi parce que les grandes puissances ont préparé le terrain pour leur politique de puissance et l'équilibre de puissance. Nul ne saurait excuser le terrorisme; nul ne doit excuser le terrorisme. Mais si le terrorisme réussit, d'autres se disent : "Pourquoi ne pas essayer, si la raison ne règne pas suprêmement ?"

338. M. Dayan s'est trahi. Il a dit – et je paraphrase – qu'il voulait que les Russes libèrent tous les Juifs afin qu'ils puissent se réunir en Palestine. Il veut que 16 millions de Juifs, qu'ils soient américains, africains ou asiatiques, se considèrent comme étant de nationalité juive. Cela a été essayé par les musulmans et par les chrétiens bien avant eux. La religion n'est pas une nationalité, un peuple est un peuple, fondé sur une culture commune, un mode de vie commun et des intérêts communs. Les Juifs de New York et, à cet égard, tous les Juifs de New York et tous les Juifs de Paris, tous les Juifs, quels qu'ils soient, ont-ils la même culture ? Non. Mais les sionistes veulent la leur imposer par la force. Cependant, l'histoire a montré que ce n'est pas possible.

339. Laissez-moi dire à M. Dayan – par le compte rendu sténographique –, car il n'est pas ici – il aurait une attaque s'il était là –, laissez-moi lui dire ainsi qu'à tous les Israéliens qu'en fin de compte ils ne réussiront pas. Ils ne réussiront pas parce que l'histoire nous l'a enseigné. Nous avons vu des personnes aller et venir. Et où sont-elles maintenant ?

340. Si les Israéliens veulent vivre là en paix, qu'ils s'adaptent, qu'ils recherchent l'acceptation et tendent la main aux Palestiniens qu'ils ont dépouillés de leur pays.

Voilà la façon d'agir. Le coeur de toute la question du Moyen-Orient c'est le peuple palestinien. Une fois que le peuple palestinien et les Khazars – qu'importe qu'ils soient Khazars et veuillent vivre là – auront fait la paix, la paix règnera au Moyen-Orient. Sinon, comme je l'ai déjà dit aux sionistes du haut de cette tribune, tôt ou tard, s'ils ne s'adaptent pas et ne se plient pas, c'est l'histoire qui les fera plier : à l'avenir, ils seront dissous comme une pincée de sel dans une bouilloire d'eau bouillante. Certes, ils seront encore là en tant qu'individus, mais j'espère que, tôt ou tard, le nationalisme disparaîtra de ce monde et que l'humanisme triomphera afin que chacun puisse vivre dans la paix et la fraternité.

341. M. MAKONNEN (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a écouté attentivement ce que le représentant de la Somalie avait à dire dans l'exercice de son droit de réponse. Etant donné l'heure tardive, je me bornerai à ne faire pour le moment que quelques brèves remarques préliminaires, tout en réservant le droit de ma délégation de prendre à nouveau la parole si elle le juge nécessaire.

342. Tout d'abord, je voudrais préciser que ma délégation, ayant déjà informé l'Assemblée générale de l'agression non provoquée de la Somalie contre mon pays, n'a pas l'intention de se livrer à une polémique stérile avec le représentant de la Somalie. Il y a absolument rien à quoi l'Ethiopie doit répondre. Le seul qui doit donner une explication à l'Assemblée générale est le représentant de la Somalie, dont le gouvernement a commis un odieux acte d'agression en violation de la Charte des Nations Unies et des principes acceptés du droit international.

343. En fait, c'est le Gouvernement de la Somalie qui est au banc des accusés. Toutes les tactiques de diversion, toutes les tentatives de duperie, ne parviendront pas à exonérer le Gouvernement de Mogadiscio, qui a commis une agression flagrante. Toutefois, ma délégation souhaite dire au représentant de la Somalie qu'elle compatit profondément, car il a la tâche très difficile d'essayer de défendre ce qui, d'après toutes les normes reconnues, est de toute évidence indéfendable.

344. M. FADHLI (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Le représentant du sultan Qabous a répété ce qu'il avait déjà dit dans son discours. Il n'a pas parlé de la présence en Oman de forces étrangères, notamment de la présence de troupes iraniennes, qui a jusqu'à présent empêché Oman de jouir de la souveraineté nationale. Cela étant, le peuple d'Oman lutte contre ces forces étrangères et contre le régime de Qabous sous le commandement du Front de libération nationale de l'Oman. Les forces étrangères stationnées en Oman avec la complicité du sultan Qabous sont la véritable cause de l'instabilité qui sévit dans la région, et le retrait de ces forces ramènerait la stabilité.

La séance est levée à 20 h 15.